

N° 642

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Enregistré à la Présidence du Sénat le 5 juillet 2018

RAPPORT D'INFORMATION

TOME 6

FAIT

au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation (1) : « Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation »,

Mme Françoise GATEL et M. Éric KERROUCHE,

Sénateurs

(1) Cette délégation est composée de : M. Jean-Marie Bockel, *président* ; M. Mathieu Darnaud, *premier vice-président* ; M. Daniel Chasseing, Mme Josiane Costes, MM. Marc Daunis, François Grosdidier, Charles Guené, Antoine Lefèvre, Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, MM. Alain Richard, Pascal Savoldelli, *vice-présidents* ; MM. François Bonhomme, Bernard Delcros, Christian Manable, *secrétaires* ; MM. François Calvet, Michel Dagbert, Philippe Dallier, Mmes Frédérique Espagnac, Corinne Fêret, Françoise Gatel, M. Bruno Gilles, Mme Michelle Gréaume, MM. Jean-François Husson, Éric Kerrouche, Dominique de Legge, Jean-Claude Luche, Jean Louis Masson, Franck Montaugé, Philippe Mouiller, Philippe Nachbar, Rémy Pointereau, Mmes Sonia de la Provôté, Patricia Schillinger, Catherine Troendlé, MM. Raymond Vall, Jean-Pierre Vial.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
RÉSULTATS BRUTS DE LA CONSULTATION « ÊTRE ÉLU LOCAL EN 2018 »	33
I. IDENTIFICATION	35
II. LA NOUVELLE DONNE DES MANDATS LOCAUX	43
III. L'ACCÈS AUX MANDATS LOCAUX.....	45
IV. LE RÉGIME INDEMNITAIRE ET SOCIAL	49
V. L'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX	53
VI. LE PARCOURS ET LA RECONVERSION	59
VII. VOS PRIORITÉS ET VOTRE AVENIR POLITIQUE	61

INTRODUCTION

À l'occasion de la deuxième Conférence nationale des territoires, le 14 décembre 2017, le Président du Sénat Gérard Larcher annonçait le lancement, par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, d'une consultation des élus locaux sur leur statut.

Cette consultation, qui s'est achevée le 31 janvier 2018, a reçu un accueil très favorable : 17 500 contributions ont en effet été adressées à la délégation, dont 7 300 complétées de la première à la dernière page.

Cette appétence des élus pour l'étude montre que la thématique du statut est mobilisatrice. La consultation rend également compte de la situation « réelle » des élus et des difficultés éventuelles que l'exercice de celui-ci peut générer en soi et/ou dans sa conciliation avec la vie professionnelle et personnelle.

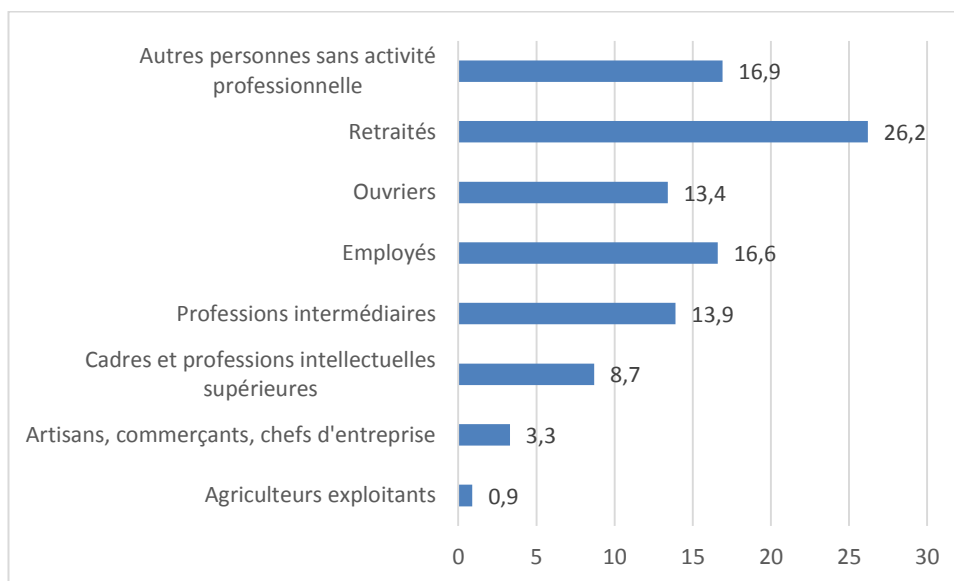
Toutefois, au-delà des importants enseignements factuels détaillés ci-après, la consultation « Être élu local en 2018 » permet de mettre en lumière deux grands types de besoins s'agissant du statut de l'élu sur lesquels nous nous pencherons particulièrement dans ce court propos introductif.

A) Une population spécifique

Les données révèlent de fait des caractéristiques lourdes de la sociologie électorale. Dans les faits, on constate que tout le monde n'est pas en situation d'être élu local au-delà des questions uniquement statutaires. Autrement dit, en inversant cette proposition, cela veut également dire que les conditions du statut telles qu'elles existent aujourd'hui, ne permettent pas à tout le monde de s'engager dans la vie publique locale.

Quelques mises en perspective rendent ces propos évidents.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle - pourcentages INSEE 2017



La distribution de la population française diffère sensiblement de celle de l'échantillon de répondants (*cf. infra*), essentiellement sur deux points :

- d'une part, le taux de retraités et de pré-retraités - 37,5 % - chez les répondants élus est plus important que dans la population française en général (26,2 %), ce qui peut signifier qu'il est plus facile d'exercer des fonctions locales quand on n'exerce plus de responsabilités professionnelles. La disponibilité qu'autorise la retraite serait ainsi une des conditions nécessaires au fonctionnement des collectivités locales. On ne s'étonnera donc pas que seuls environ 17 % des répondants aient moins de 45 ans (contre 57,1 % dans la population française¹), ce qui marque une nette éviction des catégories les plus jeunes de la population ;

- d'autre part, si l'on se réfère aux activités professionnelles exercées par les élus qui sont toujours en activité, on constate un deuxième décalage assez parlant. Certes, 50,5 % des répondants exercent toujours une activité professionnelle en parallèle à leur mandat. Toutefois, les statuts publics sont surreprésentés au sein des répondants, eu égard à leur poids dans la société française.

Par ailleurs, et de façon générale, certaines catégories, comme celles des cadres et des professions intellectuelles supérieures, sont également largement surreprésentées, au détriment, par exemple, de la catégorie des ouvriers, qui est nettement sous-représentée.

¹ Même si cette comparaison est trompeuse en raison de l'âge auquel on peut être élu, soit 18 ans pour la plupart des mandats.

Si l'on ajoute, corrélativement à ce facteur, une présence substantielle de diplômés - 59,7 % des répondants sont titulaires d'un diplôme universitaire contre 28,3 % de la population française en 2017 - la déformation de la représentation sociale au sein des élus apparaît nettement, ce qui peut bien évidemment avoir un effet sur les politiques publiques menées localement.

Enfin, il ne faut pas oublier un aspect qui n'apparaît pas dans la figure précédente : celui de la parité. Or la part des femmes est réduite dans l'échantillon, comme elle l'est dans la population électorale locale en général. Cette féminisation, quoiqu'en progression, est limitée à la fois quantitativement mais également en termes de responsabilité (les femmes étant moins présentes aux postes exécutifs).

Ainsi, la situation actuelle et la législation en vigueur profitent à certaines professions et statuts sociaux, à certaines classes d'âge et, d'une façon plus générale, aux hommes. En d'autres termes, les processus de recrutement politique par lesquels quelques-uns sont sélectionnés au sein du plus grand nombre n'opèrent pas de façon aléatoire. Cette situation justifie donc que des mesures spécifiques soient éventuellement prises s'agissant du statut pour lutter contre certaines attentes ou pesanteurs sociales, voire contribuer à les corriger quant cela est possible.

B) Une population aux besoins circonstanciés et différenciés

Le deuxième aspect qu'il convient de souligner est qu'il est peut-être nécessaire de rompre avec une vision strictement homogène du statut. Certes, il convient bien entendu qu'un ensemble de dispositifs communs existe pour la majorité des élus locaux. Cependant, il serait sans doute utile qu'une certaine adaptabilité des mesures puisse également se faire jour. En effet, l'observation des données montre de réelles différences en termes (i) démographiques, (ii) institutionnels, (iii) géographiques et (iv) fonctionnels.

(i) Démographiquement, la rareté des ressources entraîne une rareté des moyens, notamment administratifs, qui a des conséquences sur les conditions d'exercice des mandats. On ne s'étonnera donc pas, par exemple, que la sécurisation juridique s'impose comme un thème prioritaire dans les zones les moins denses et que les besoins se distinguent assez nettement de ceux du monde urbain. Les problèmes de conciliation entre vies électorale et professionnelle se posent également selon des modalités différentes. Il faut surtout souligner que cette césure rural/urbain est repérable sur un grand nombre de thématiques, mais que le poids des responsabilités est plus difficilement vécu par les élus des structures les moins peuplées avec, comme phénomène lié, le risque d'un départ de la vie politique plus marqué dans cette catégorie d'élus locaux que parmi leurs homologues des strates les plus peuplées.

(ii) La différence entre institutions recoupe pour partie la thématique démographique puisque, notamment au sein du bloc communal, la stratification entre EPCI est liée à la population. Les résultats confirment toutefois que les situations des élus varient assez fortement selon le type d'institution où ils exercent leurs fonctions. En effet, l'accaparement par la fonction électorale y est, en moyenne, davantage marqué dans les institutions dotées de compétences par la loi plus étendues, ce qui agit en retour sur la situation individuelle des élus tout autant que sur leurs besoins et leurs attentes en matière statutaire.

(iii) Reste une autre rupture qui ressort de la consultation, et qui existe entre les élus qui disposent d'un mandat exécutif et les autres. Cette césure, repérée dans de multiples travaux, est sans doute celle qui nécessite les réponses les plus adaptées, ne serait-ce qu'en raison du temps que les adjoints, vice-présidents et surtout présidents ou maires consacrent de fait à leur mandat, au détriment des autres activités professionnelles.

(iv) Enfin, il faut ajouter que la dimension géographique - au sens de la taille physique du territoire électif - joue aussi un rôle. Ainsi les attentes de compensation - par exemple en matière de déplacements - ne seront-elles pas identiques pour un élu d'une région nouvellement fusionnée ou d'une grande intercommunalité, que pour un élu d'une commune.

Il va sans dire que les critères (i) et (ii) peuvent se superposer aux critères (iii) et (iv), ce qui amène nécessairement à devoir prendre en compte une complexité dans les réponses accordées aux besoins de chacun.

* *
*

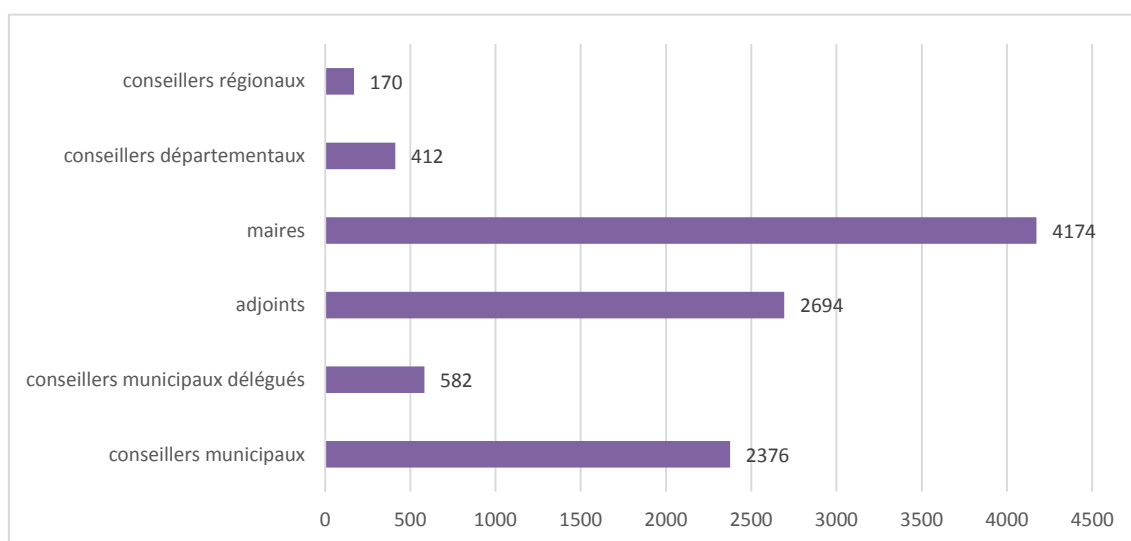
En préambule, il faut souligner que le grand nombre d'élus locaux ayant répondu à la consultation lui confère une indéniable valeur informative.

La totalité des fonctions locales sont représentées. Plus de 6 répondants sur 10 occupent un mandat d'élus communal, contre un tiers pour les fonctions intercommunales. À eux seuls, les maires représentant un quart des participants, soit 4 200 personnes.

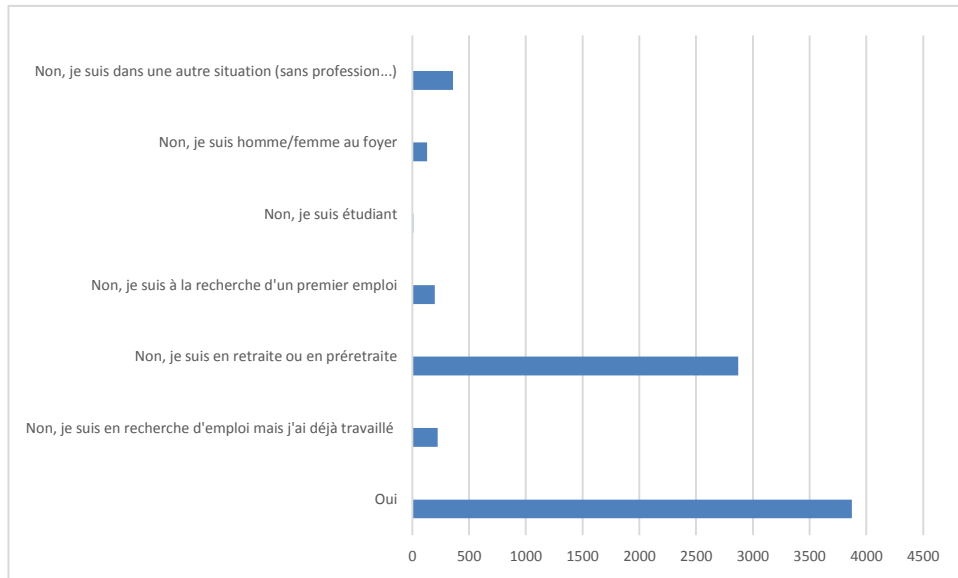
Les femmes sont moins représentées que les hommes aux postes d'adjoints et de maires. Cette tendance se vérifie pour tous les exécutifs (*cf. infra*). De leur côté, les élus départementaux et régionaux ne constituent qu'une part résiduelle des répondants (3,47 % pour les premiers, et 1,29 % pour les seconds).

Le taux de réponse permet de se livrer à une analyse assez détaillée, les effectifs par catégorie étant suffisants.

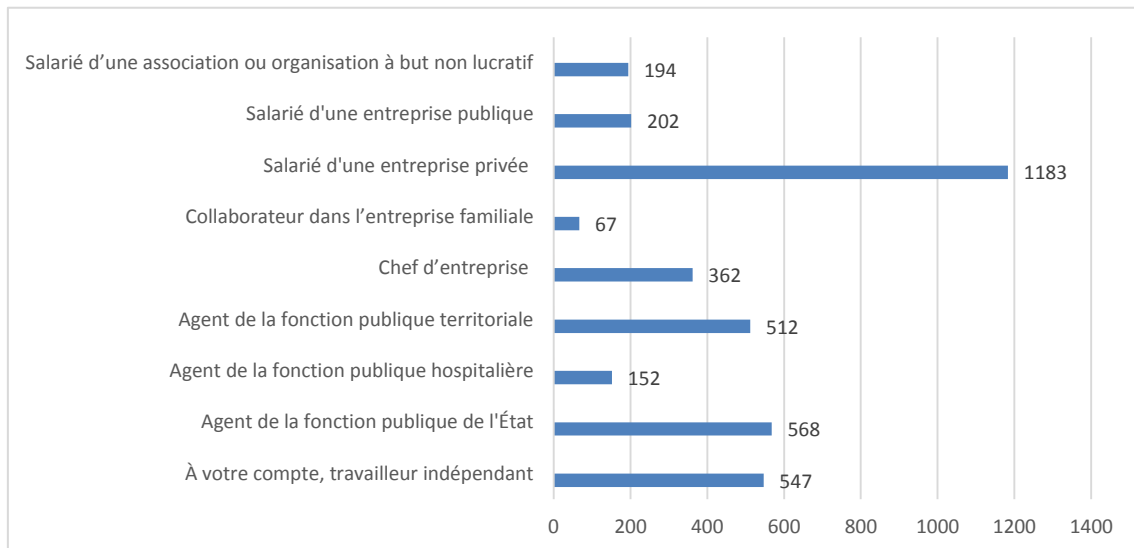
Distribution des répondants selon le type de mandat



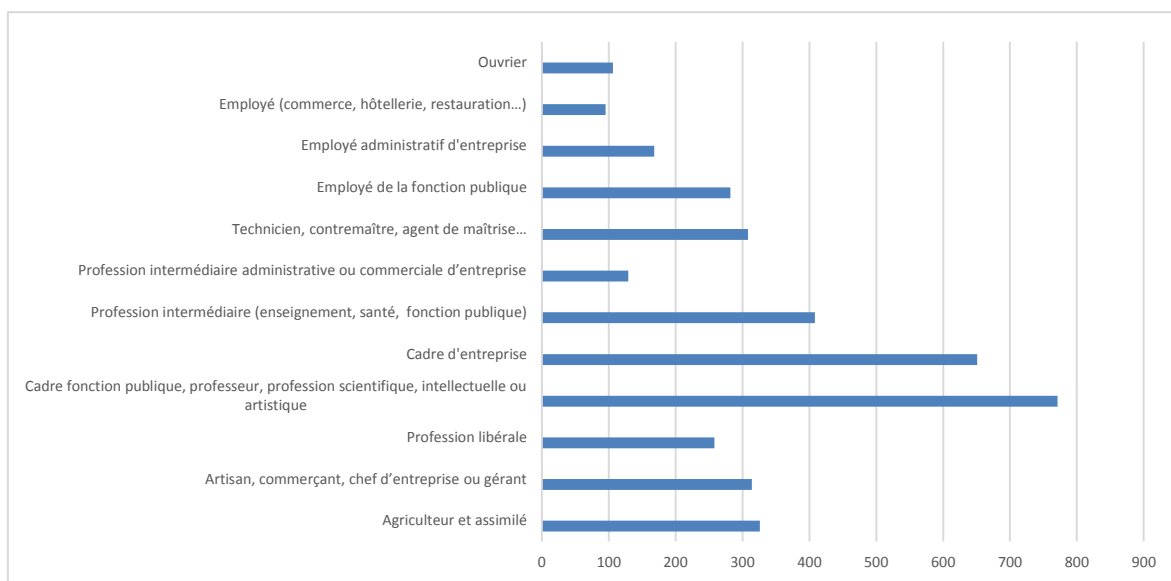
Activité professionnelle des répondants
Réponse à la question : Exercez-vous une activité professionnelle en parallèle à votre mandat ?



Distribution des répondants actifs selon le statut professionnel
Réponse à la question : Exercez-vous une activité professionnelle en parallèle à votre mandat ?



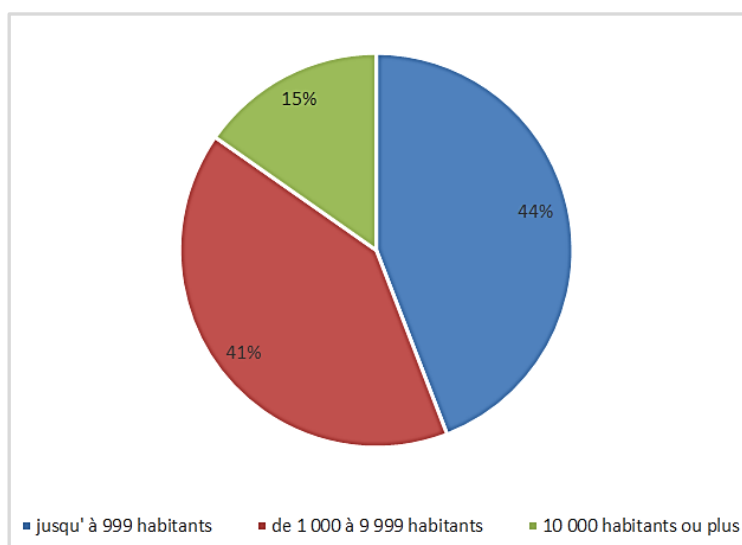
Distribution des répondants actifs selon le statut professionnel



En outre, les participants sont issus de l'ensemble des départements métropolitains, ainsi que des collectivités ultramarines. Les cinq régions les plus représentées sont : Occitanie (15,21 %), Auvergne-Rhône-Alpes (13,54 %), Grand Est (11,89 %), Nouvelle-Aquitaine (10,62 %) et Bretagne (9,78 %).

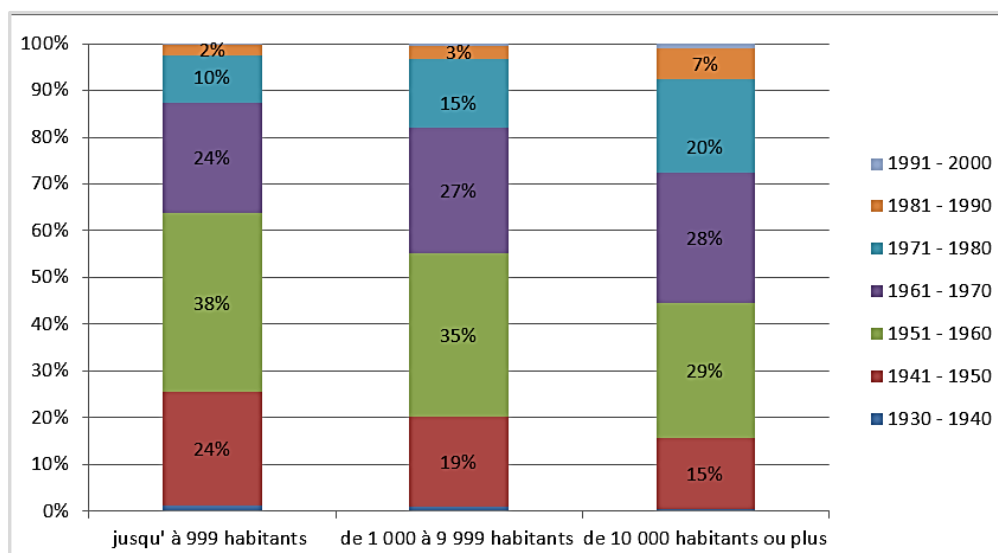
Les élus ruraux ont notablement participé à la consultation puisque les élus communaux sont issus, pour les trois quarts, de communes de moins de 5 000 habitants, et les élus intercommunaux, pour près des deux tiers, de communautés de communes.

Distribution des répondants par seuil démographique communal



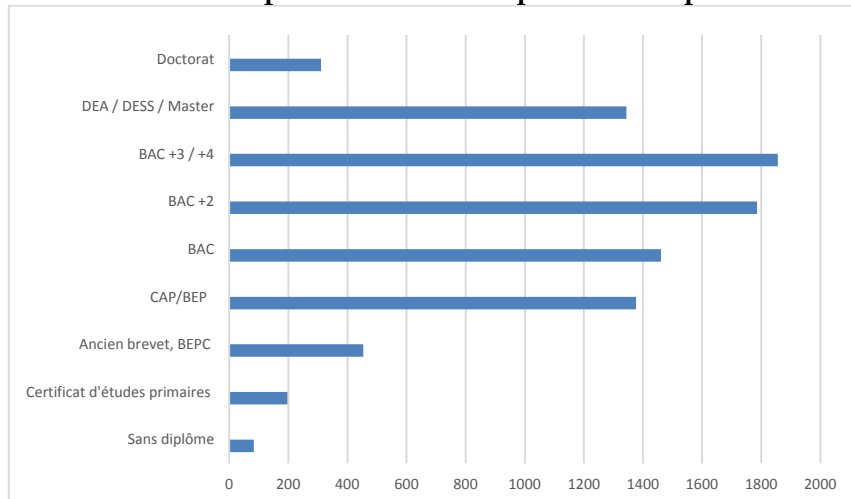
Par ailleurs, les élus des communes les moins peuplées sont en moyenne plus âgés que les autres.

Répartition des élus par année de naissance et strate démographique



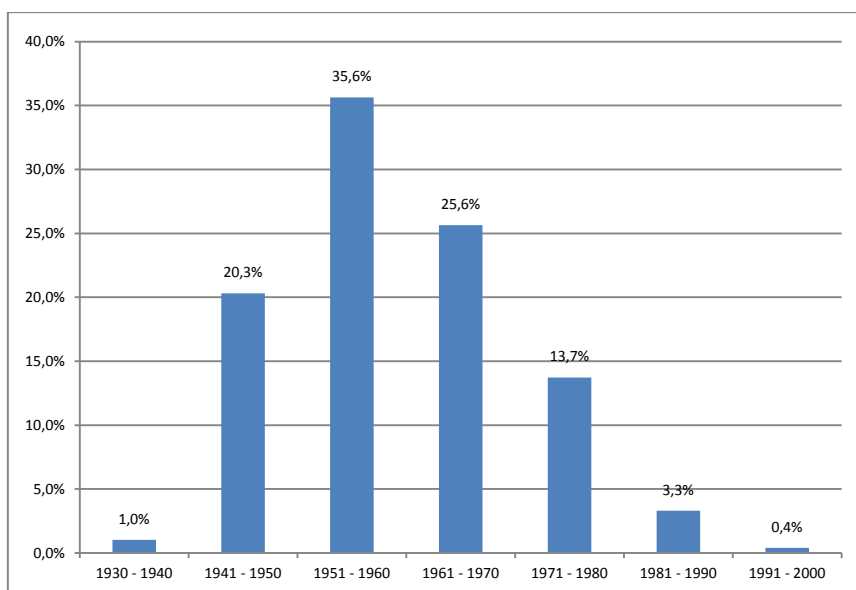
Les réponses à la consultation sont révélatrices du profil des élus locaux. Ainsi, les deux tiers des participants sont des hommes (65,23 % des répondants)¹, nés entre 1945 et 1965 (66,91 %), disposant d'un niveau d'études équivalent au moins à un BAC+2 (59,74 %).

Distribution des répondants selon le plus haut diplôme obtenu

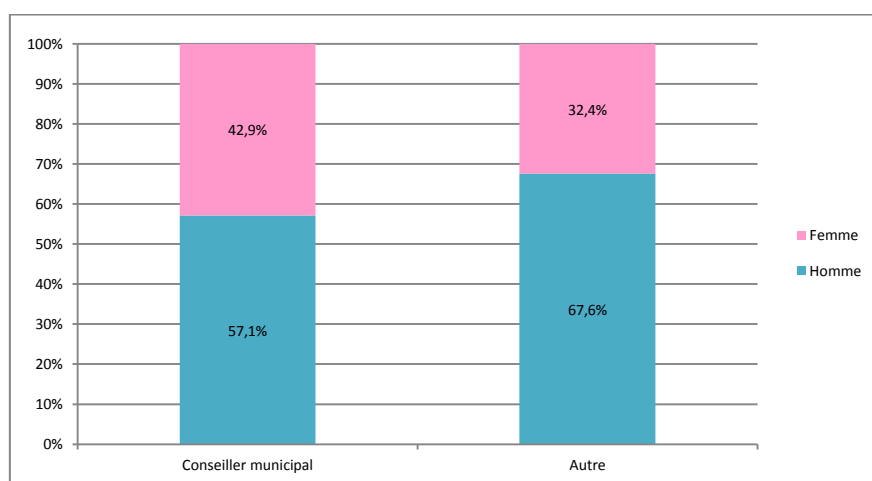


¹ La question de la parité, bien que centrale, n'a pu être correctement exploitée dans le rapport, la plupart des croisements relatifs au genre étant non significatifs statistiquement.

Répartition des répondants par année de naissance



Répartition des conseillers municipaux par sexe

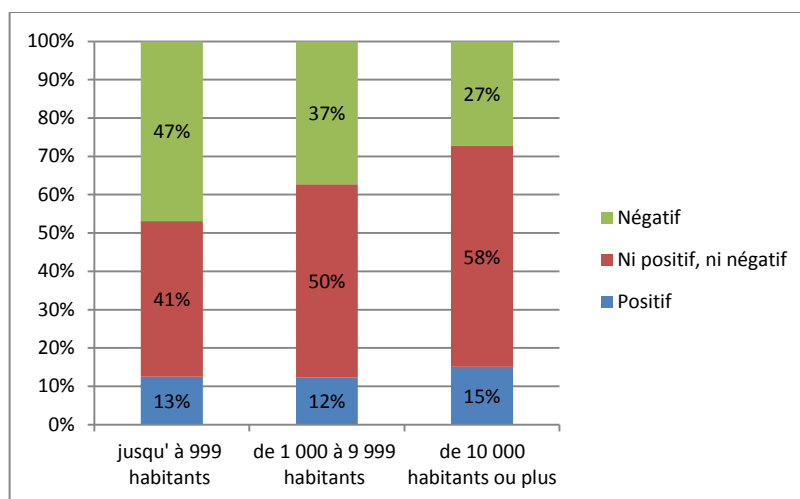


Comme le montre le graphique précédent, s'il existe déjà un déséquilibre au sein de la population des élus locaux au profit des hommes, - ce que confirme les résultats du questionnaire - on trouve plus de femmes que d'hommes aux postes de conseiller municipal. Cela signifie tout simplement que les premières ont moins de responsabilités que les derniers, ce qui est également une constante dans les collectivités locales, malgré quelques progrès récents.

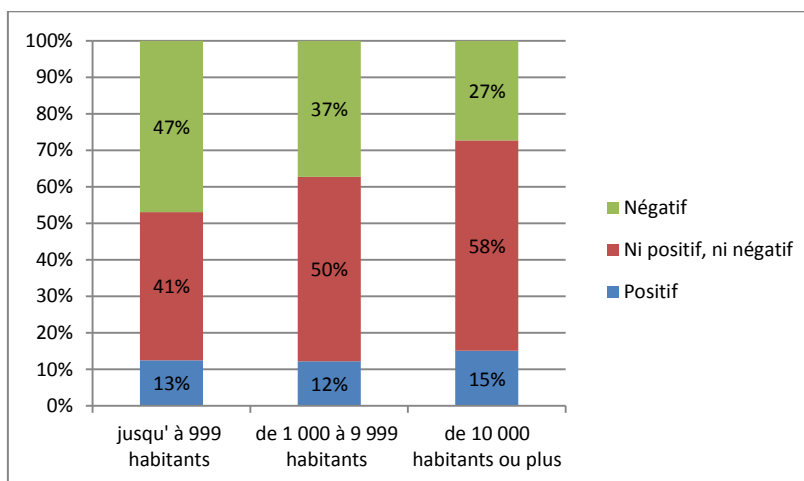
1. Le premier enseignement de la consultation est **le jugement contrasté des élus locaux sur les réformes engagées localement par l'État.**

1.2. Ces réformes – qu'elles concernent les compétences locales, la carte des intercommunalités, celle des régions ou les services déconcentrés – **sont jugées négativement**, dans des proportions allant de 35,45 % à 49,61 %. Dans le détail, les réformes sont avant tout mal perçues dans les communes les moins peuplées, comme en témoignent les deux exemples suivants¹ :

Perception de la réforme de la carte des régions



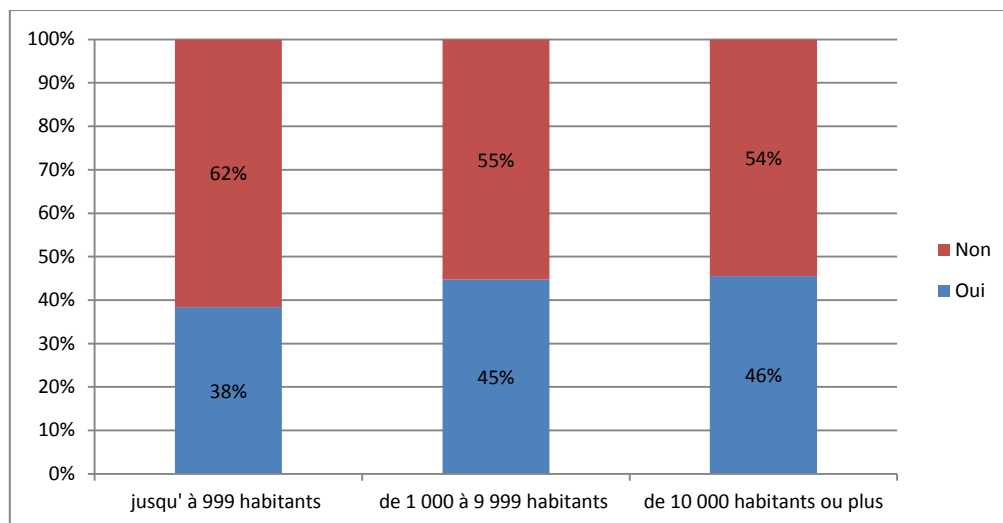
Perception de la réforme de la carte des intercommunalités



¹ L'ensemble des croisements présentés sont significatifs statistiquement.

- 1.3. La réforme, simplement annoncée, de la **baisse du nombre d'élus locaux** recueille également l'opposition de 54,49 % des participants. Là encore, l'opposition est plus marquée dans les collectivités locales les moins peuplées.

Êtes-vous favorable à la diminution du nombre d'élus locaux ?



- 1.4. En revanche, les effets de la **loi sur le non-cumul des mandats** sont perçus positivement par 73,97 % des répondants. Elle est perçue tout particulièrement positivement par les conseillers municipaux (84,6 %).

2. À la lecture des réponses, la « crise des vocations » pour l'exercice des mandats locaux apparaît comme une réalité.

- 2.1. Tout d'abord, **les répondants ont identifié plusieurs freins à l'accès aux mandats locaux**. Selon eux, parmi l'ensemble des difficultés rencontrées, **cinq sont les plus mentionnées comme étant importantes** pour les élus locaux interrogés : la difficile conciliation du mandat avec la vie professionnelle (13,64 %), le degré d'exigence des citoyens (13,38 %), le risque juridique et pénal (12,65 %), la lourdeur des responsabilités (12,60 %) et la difficile conciliation du mandat avec la vie personnelle (12,29 %).

On relève par ailleurs que l'ensemble des causes identifiées expliquant « la crise des vocations » sont majoritairement perçues comme étant **importantes** pour les élus locaux interrogés, comme le montrent les tableaux suivants.

Cause : Indemnités trop faibles

Important	4433	55,6%
Neutre	2182	27,4%
Pas important	1362	17,1%
Total	7977	100,0%

Cause : Protection sociale et régime de retraite non satisfaisants

Important	4135	53,0%
Neutre	2468	31,6%
Pas important	1201	15,4%
Total	7804	100,0%

Cause : Risque juridique et pénal trop fort

Important	6544	81,3%
Neutre	1108	13,8%
Pas important	396	4,9%
Total	8048	100,0%

Cause : Formation professionnelle et reconversion peu adaptées

Important	4911	63,4%
Neutre	2246	29,0%
Pas important	595	7,7%
Total	7752	100,0%

Cause : Conciliation trop difficile avec la vie professionnelle

Important	7056	88,7%
Neutre	702	8,8%
Pas important	193	2,4%
Total	7951	100,0%

Cause : Manque de reconnaissance

Important	4861	60,4%
Neutre	2156	26,8%
Pas important	1036	12,9%
Total	8053	100,0%

Cause : Lourdeur des responsabilités

Important	6517	80,5%
Neutre	1149	14,2%
Pas important	430	5,3%
Total	8096	100,0%

Cause : Conciliation trop difficile avec la vie personnelle

Important	6361	78,9%
Neutre	1354	16,8%
Pas important	349	4,3%
Total	8064	100,0%

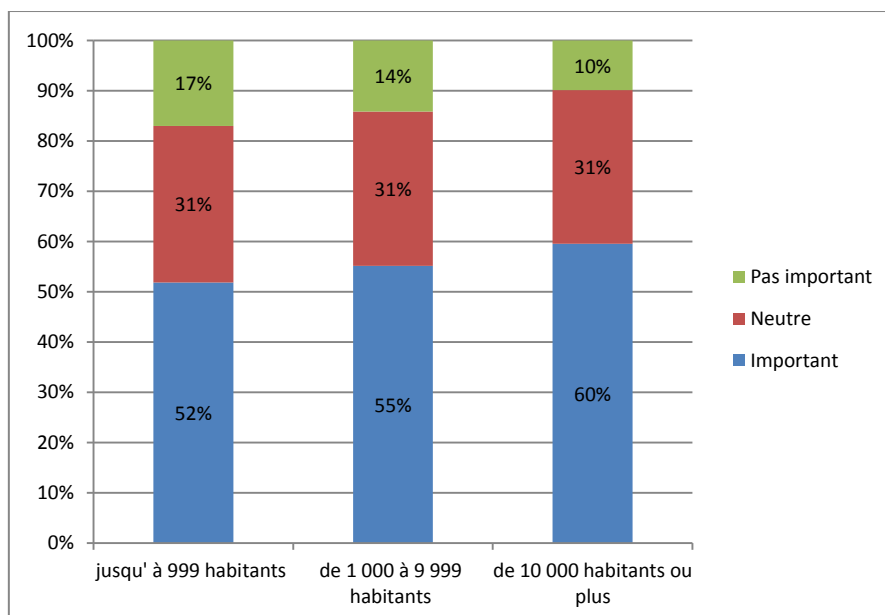
Cause : Degré d'exigence des citoyens

Important	6921	85,4%
Neutre	901	11,1%
Pas important	284	3,5%
Total	8106	100,0%

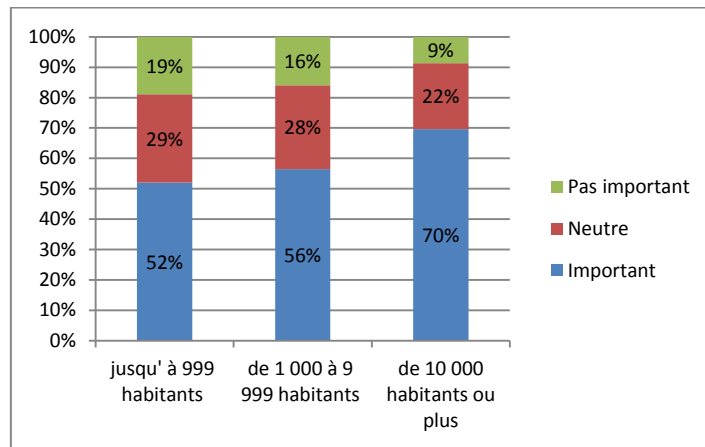
En revanche, sur ces sujets, les variations en la matière sont assez prononcées, comme le montrent les graphiques suivants.

Dans les zones les plus denses, la protection sociale, la formation professionnelle et la reconversion peu adaptées, la faiblesse des indemnités et, surtout, la difficile conciliation avec la vie professionnelle jouent un rôle plus important.

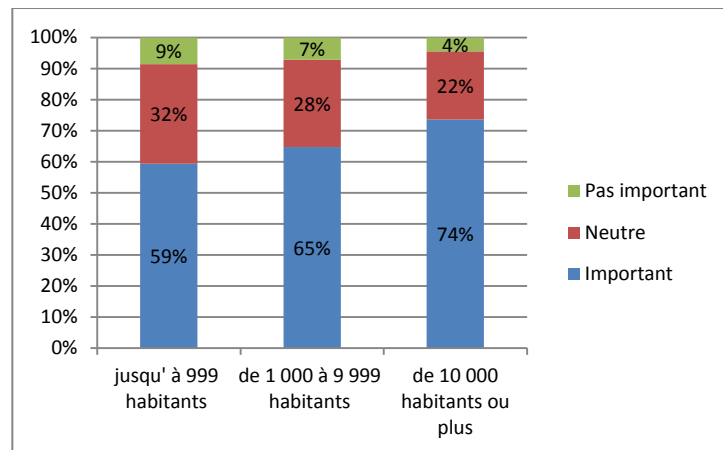
**Rôle de la protection sociale et du régime de retraite
dans la crise des vocations selon la strate démographique des communes**



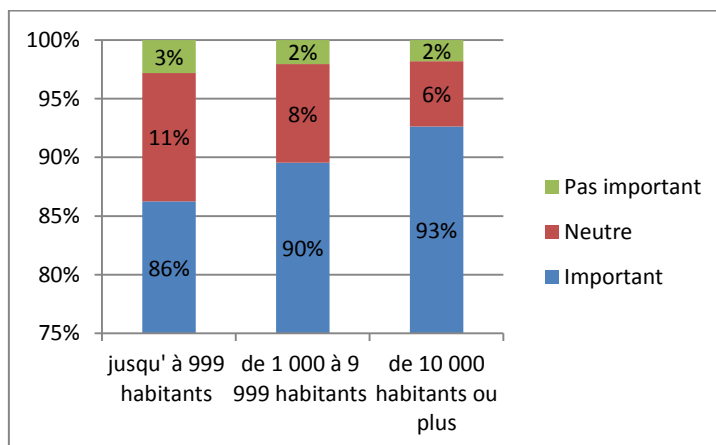
Rôle de la faiblesse des indemnités dans la crise des vocations selon la strate démographique des communes



Rôle de l'inadaptation de la formation professionnelle et de la reconversion dans la crise des vocations selon la strate démographique des communes

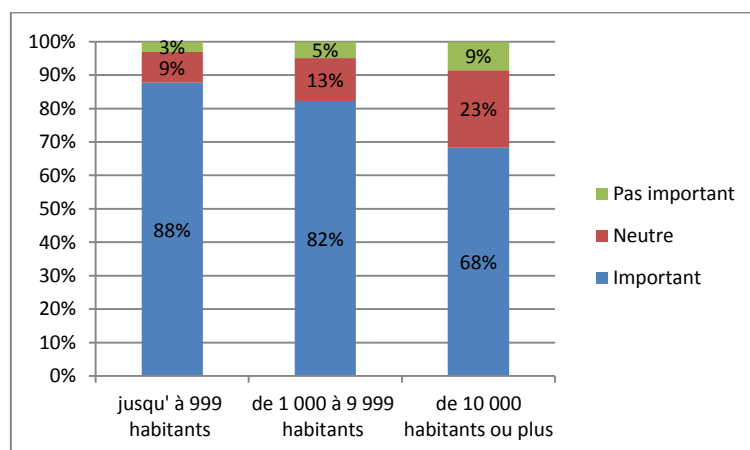


Rôle de la conciliation trop difficile avec la vie professionnelle dans la crise des vocations selon la strate démographique des communes

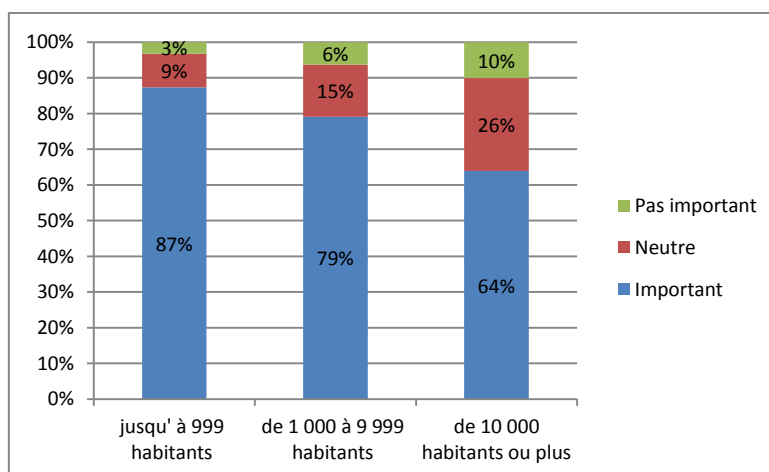


En revanche, le risque juridique et pénal, bien que jouant un rôle substantiel quelque soit la strate géographique, est nettement plus ressenti dans les collectivités les moins peuplées. Il en va de même pour la lourdeur des responsabilités.

Rôle du risque juridique et pénal dans la crise des vocations selon la strate démographique des communes



Rôle de la lourdeur des responsabilités dans la crise des vocations selon la strate démographique des communes



Ces analyses par strates démographiques des communes démontrent que les attentes sont assez fortement différenciées selon les caractéristiques urbaines ou rurales des communes.

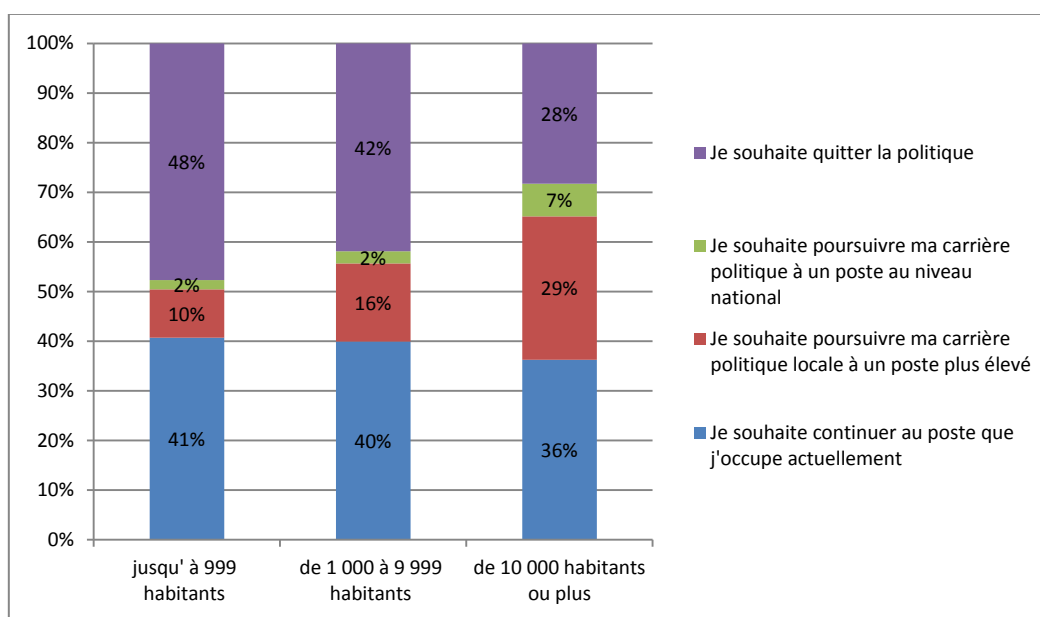
2.2. Il ressort que la « crise des vocations » ne se traduit pas automatiquement par une crise des recrutements ; **seuls 43,11% des répondants ont indiqué avoir eu des difficultés pour constituer leurs listes de candidats** (contre 31,71 % d'opinion contraire).

Selon eux, les **trois profils** les plus difficiles à mobiliser sont les moins de 35 ans (31,06 %), les femmes (22,67 %), et les salariés du secteur privé (21,28 %).

2.3. Cette « crise des vocations » semble par ailleurs être corroborée par le fait que **45,04% des répondants envisagent de quitter la politique à l'issue de leur mandat** (contre 54,96 % d'avis divergent).

Là encore, les différences sont substantielles selon la taille démographique de la commune, comme l'illustrent les graphiques suivants :

Perspective d'avenir selon la strate démographique

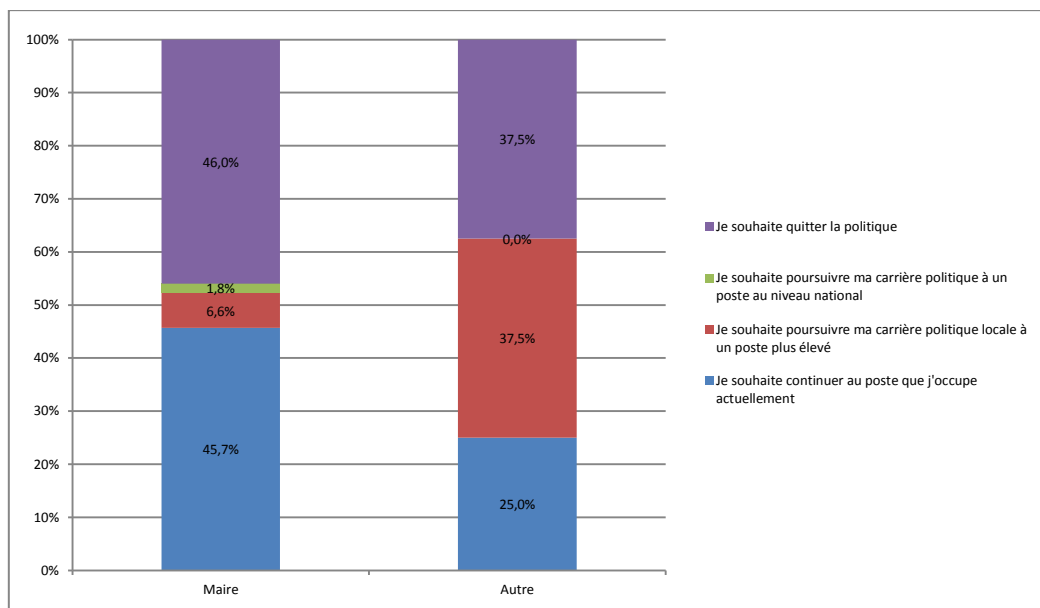


Ainsi, 48 % des élus des communes de moins de 1 000 habitants souhaitent quitter la politique, contre 28 % dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Autre césure : si 41 % des élus des communes de moins de 1 000 habitants souhaitent continuer au même poste, ils ne sont que 36 % dans les communes de plus de 10 000 habitants.

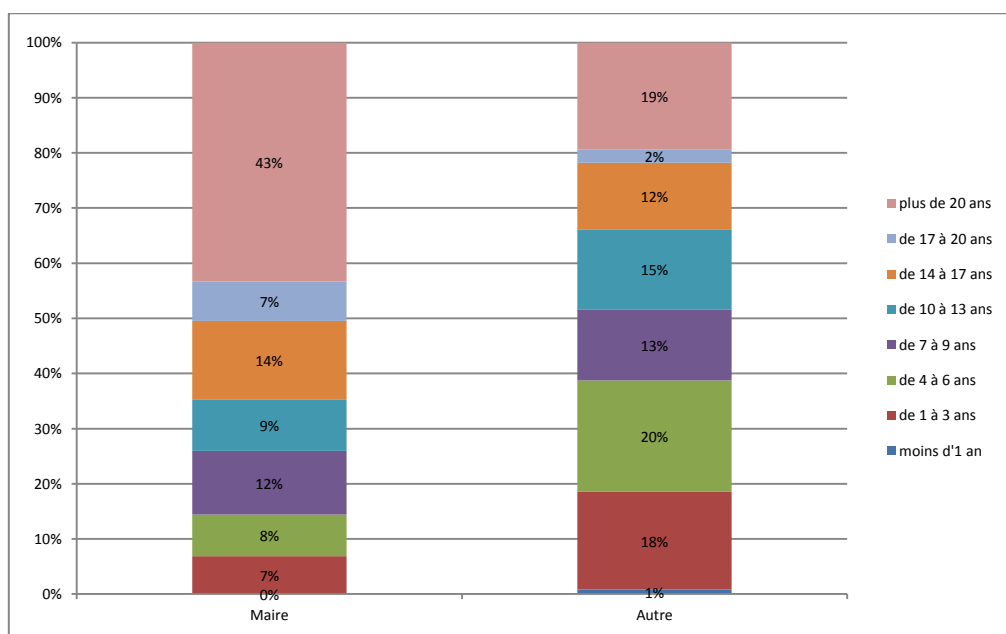
Par ailleurs, il faut noter la forte proportion de maires souhaitant quitter leur mandat.

Perspective d'avenir des répondants maires

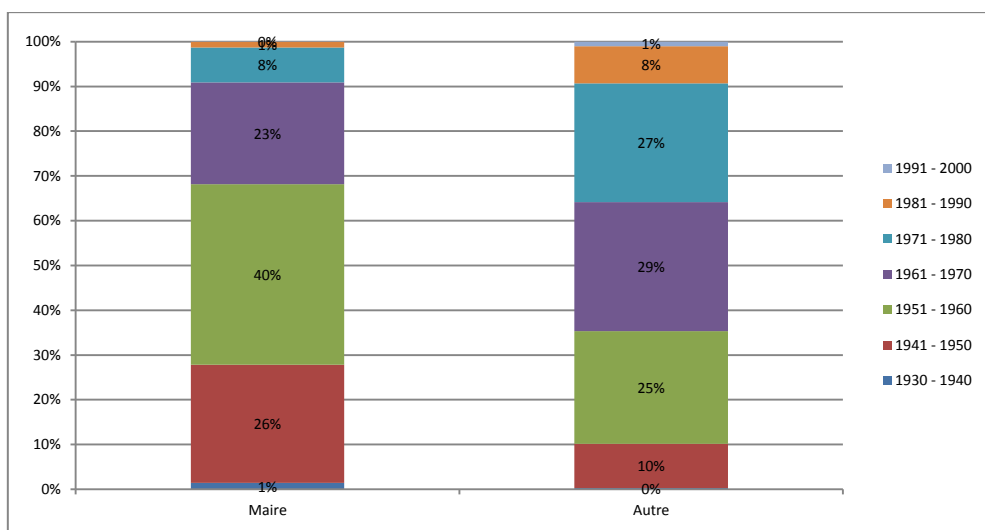


Cette réalité statistique s'explique par le fait que les maires constituent une population plus âgée que la moyenne des élus locaux, et ont une ancienneté dans le mandat tendanciuellement plus importante, comme le montrent les graphiques suivants :

Ancienneté électorale des maires comparée aux autres élus



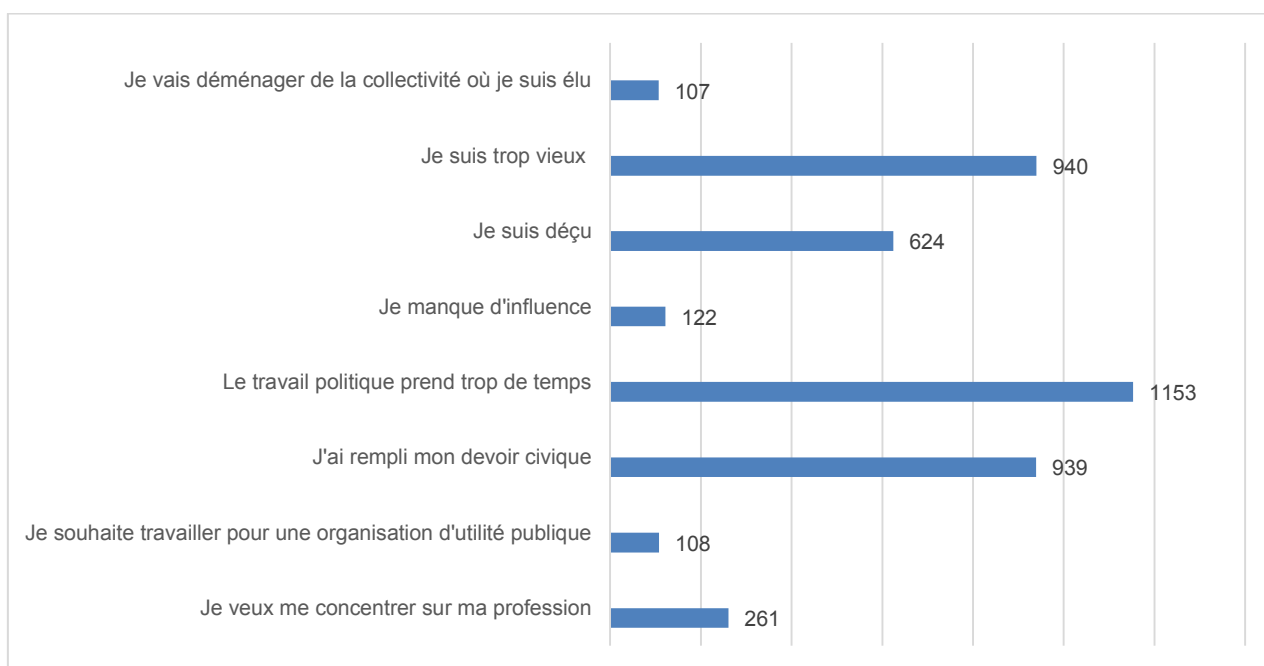
Année de naissance des maires comparée aux autres élus



Parmi les principaux motifs de départ évoqués par les élus, les premiers sont de nature **objective** : il s'agit du temps accordé à la politique au détriment de la famille ou du travail (27,10 % des répondants), et de l'âge atteint par l' élu (22,10 %).

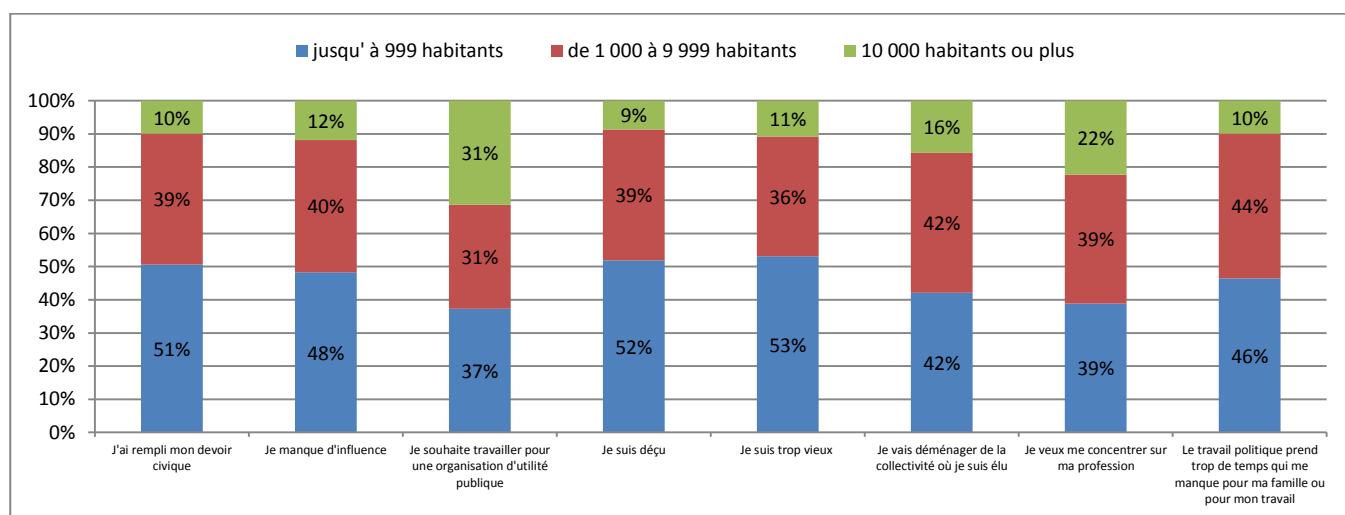
D'autres motifs sont plus **subjectifs**, comme la conviction d'avoir accompli son devoir civique (22,07 % des répondants) ou, à l'inverse, un sentiment de déception (14,67 %).

Distribution des motifs des répondants qui souhaitent quitter la politique



Une analyse plus détaillée montre que chaque motif de départ de la politique varie également considérablement selon les strates démographiques des communes.

Explications de la volonté de quitter la politique selon la strate démographique



Outre l'âge et le sentiment du devoir accompli, la déception ou le manque d'influence jouent un rôle plus important dans les plus petites communes, soulignant en l'espèce des difficultés spécifiques dans ces communes.

3. Le troisième enseignement de la consultation réside dans l'inquiétude des élus locaux quant au risque pénal inhérent à leurs fonctions.

- 1.1. D'une part, **un nombre important de participants évoquent un déficit d'information dans ce domaine.** Ainsi, **86,93 %** d'entre eux jugent utile de faire mieux connaître la législation sur la transparence de la vie publique.
- 1.2. D'autre part, **une forte proportion de répondants souhaite une évolution du cadre juridique.** Pour preuve, **75,28 %** d'entre eux estiment nécessaire de réviser le régime de responsabilité pénale, et **78,88 %** la répression des délits non intentionnels.
- 1.3. Cette préoccupation est davantage marquée dans les collectivités les moins peuplées.

4. Le quatrième enseignement de la consultation est **l'insatisfaction des élus sur leur régime indemnitaire et social.**

- 4.1. Si plus de 85 % des répondants ont indiqué bénéficier d'une **indemnité de fonction**, ils estiment que ce régime est insuffisant (57,30 % contre 35,13 % d'avis contraire) quoique lisible (48,70 % contre 36,38 % d'opinion inverse). Fait notable, les participants estiment que tous les élus devraient bénéficier d'une indemnité de fonction (56,33%).

Là encore, on observe des variations très significatives qui témoignent de fortes différences suivant les types de mandats et les lieux d'exercice. Si les conseillers municipaux sont, sans surprise au regard des dispositions légales, les moins indemnisés - un peu plus d'un sur deux (51,2 %) perçoit une indemnité - le pourcentage d'élus indemnisés croît, en revanche, en fonction de la strate, du type de mandat exercé (exécutif ou non) et de la catégorie de collectivité concernée.

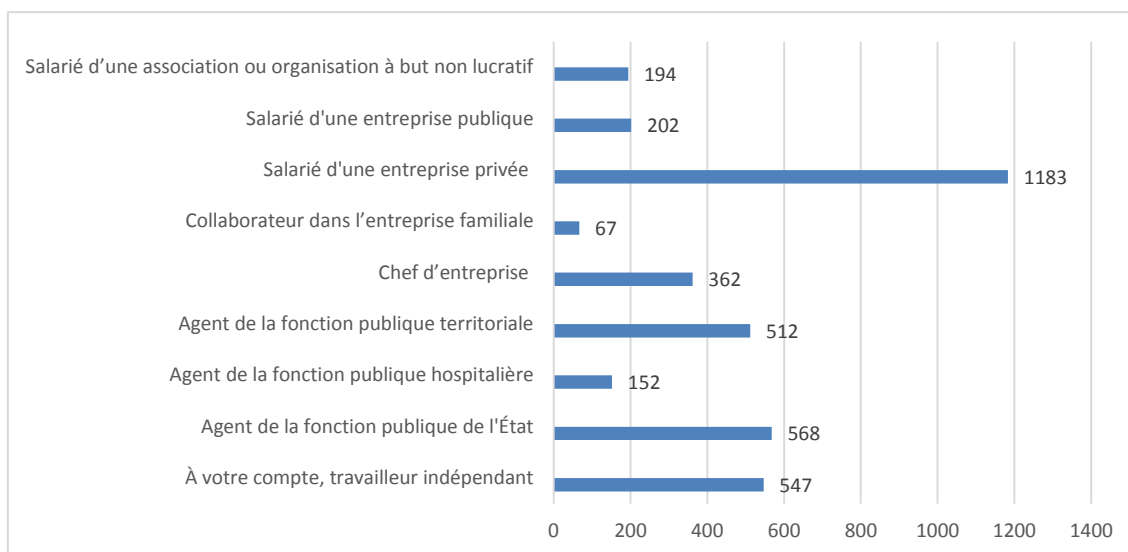
- 4.2. En outre, seuls 32,68 % des répondants connaissent leurs **droits à la retraite**. Pour eux, ce régime n'est ni protecteur (43,57 % contre 7,53 % d'opinion contraire), ni lisible (54,50 % contre 12,53 % d'avis opposé).

5. Un autre point de difficulté a trait à la **conciliation entre le mandat d'élu local et une activité professionnelle.**

- 5.1. **La moitié** des répondants ont indiqué exercer une activité professionnelle, tandis que **plus d'un tiers** sont à la retraite. Les **deux premiers** emplois les plus représentés sont cadres de la fonction publique (20,20 %) ou d'entreprise (17,06 %).

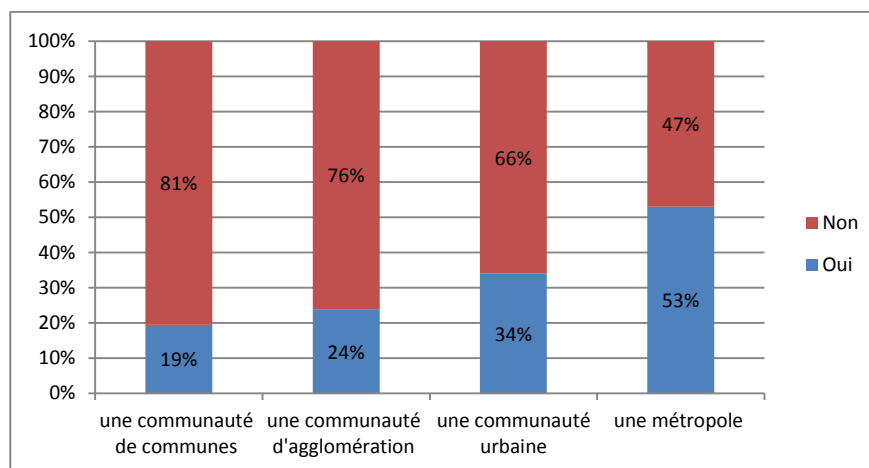
Certaines professions, telles que les agriculteurs, les artisans, les professions libérales ou les ouvriers recueillent moins de 10% des réponses (respectivement 8,54 %, 8,23 %, 6,76 % et 2,78 %).

Distribution des répondants selon le statut professionnel



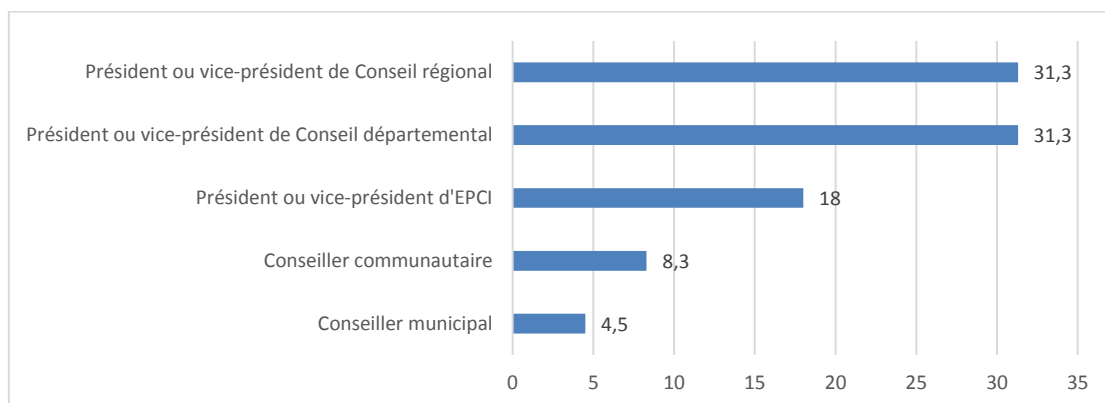
Par ailleurs, plus la taille institutionnelle croît, plus l'exercice du mandat empêche de concilier celui-ci avec l'exercice d'une profession, comme en témoigne par exemple la distribution suivante, réalisée selon le type d'intercommunalité :

Réponses à la question : votre activité élective vous empêche-t-elle d'exercer une activité professionnelle (selon le type d'intercommunalité) ?



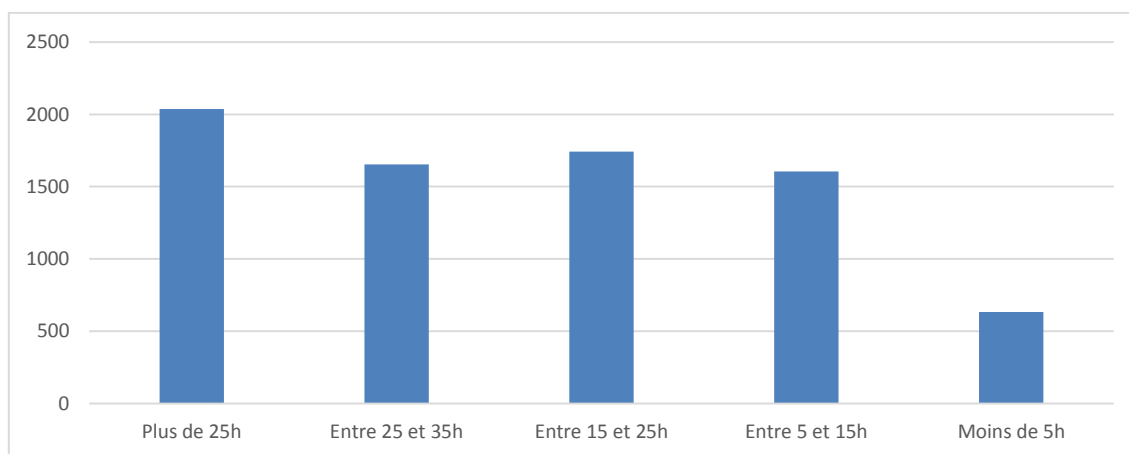
On relève aussi que, pour une partie des répondants, l'indemnité constitue le seul revenu. Dans cette hypothèse, le mandat se substitue de fait à l'activité professionnelle. Là encore, on constate une nette différenciation suivant les types de mandats, cette tendance étant plus vraie dans les plus grandes collectivités et pour les mandats exécutifs.

**Distribution en % pour quelques mandats des répondants
n'ayant pour revenu que leur indemnité**



5.2. Quelque **83 % des répondants** ont précisé que leurs fonctions électives ne les empêchent pas d'exercer une activité professionnelle. Cela étant rappelé, plus d'**un quart** des élus estiment consacrer plus de 35 heures hebdomadaires à leur mandat, et **près de la moitié** plus de 25 heures.

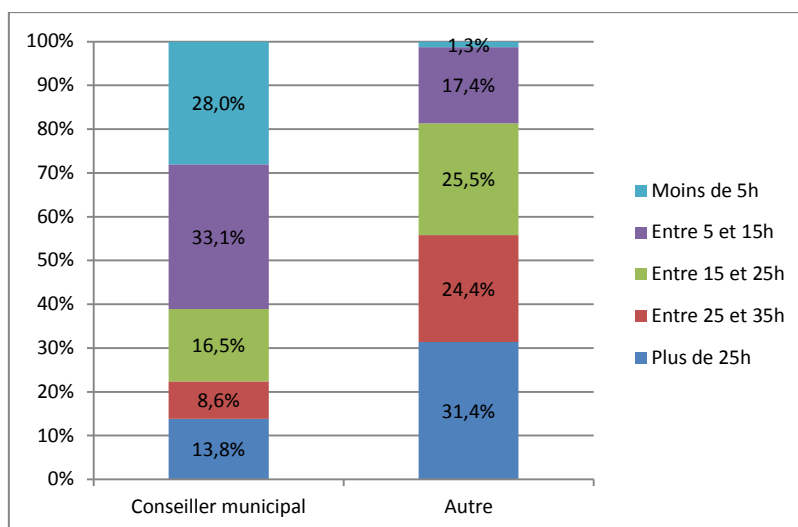
Estimation du temps hebdomadaire consacré au(x) mandat(s)



Sans surprise, on observe les mêmes variations que précédemment, c'est-à-dire une variation forte du temps de travail selon le type de mandat, la strate démographique et le type d'institution.

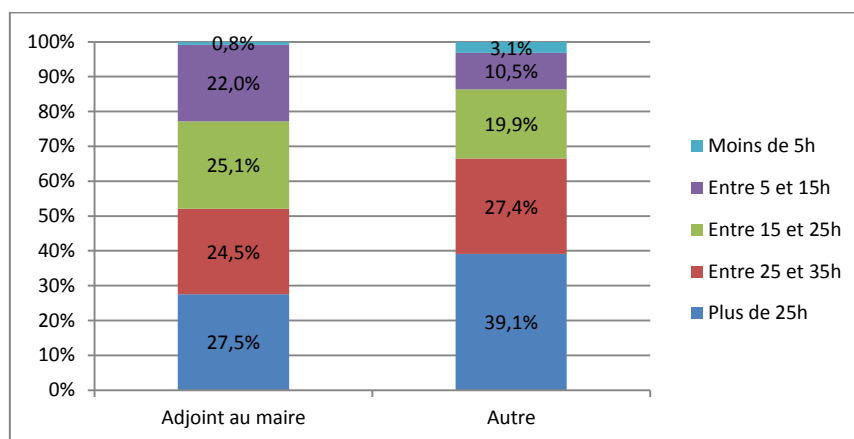
Assez naturellement, eu égard à leurs fonctions, ce sont les conseillers municipaux qui consacrent le moins de temps au mandat par semaine.

Temps de travail hebdomadaire déclaré par les conseillers municipaux



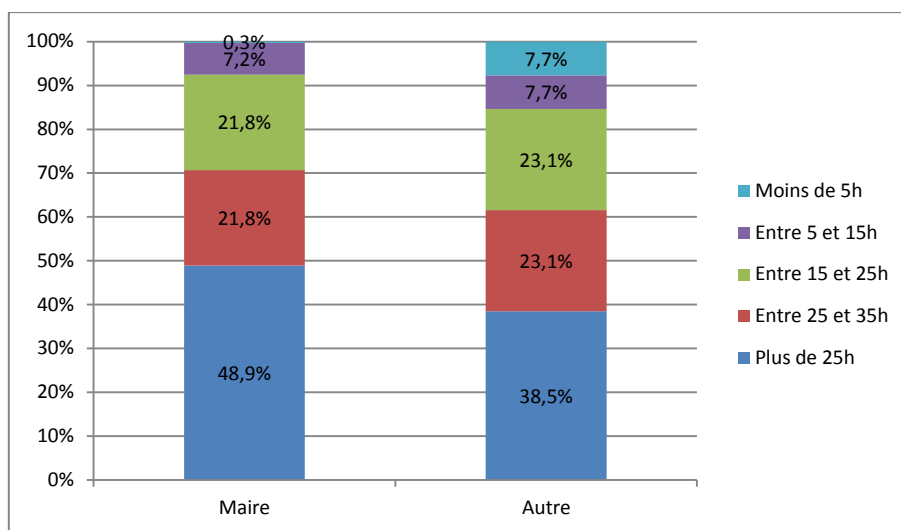
De fait, l'implication croît régulièrement en fonction des responsabilités locales. Les adjoints s'impliquent ainsi nécessairement plus que les conseillers municipaux, en raison des délégations dont ils sont titulaires.

Temps de travail hebdomadaire déclaré par les adjoints au maire



On ne s'étonnera donc pas qu'au niveau communal les maires soient ceux qui consacrent le plus de temps à leur mandat.

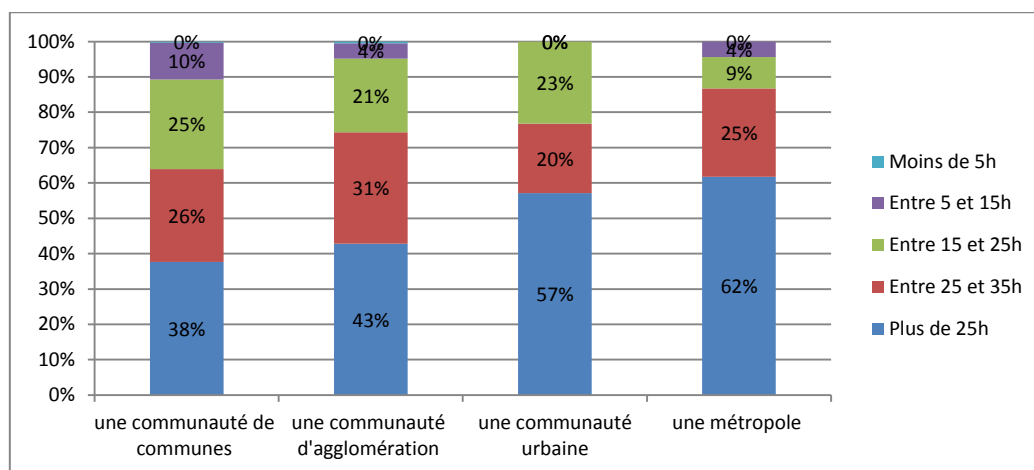
Temps de travail hebdomadaire déclaré par les maires



Une telle implication peut évidemment rendre difficile la conciliation de la fonction électorale et de l'activité professionnelle.

À la césure entre les mandats exécutifs et les autres se juxtapose la question de la démographie, les institutions les plus urbaines étant plus chronophages que les autres.

Temps de travail hebdomadaire selon le type d'EPCI



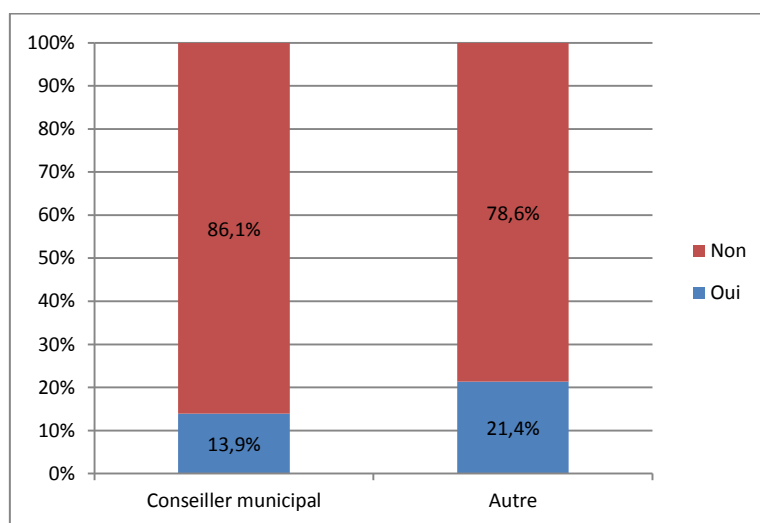
Ces deux caractères (type de mandat, strate démographique et/ou institutionnelle) sont bien entendu cumulatifs.

5.3. Les **dispositifs** destinés à faciliter l'exercice d'une activité professionnelle en parallèle d'un mandat d' élu local semblent peu usités. Les autorisations d'absence représentent le dispositif le plus cité, 31,71 % des répondants y ayant déjà eu recours. Certains dispositifs sont en revanche méconnus des répondants.

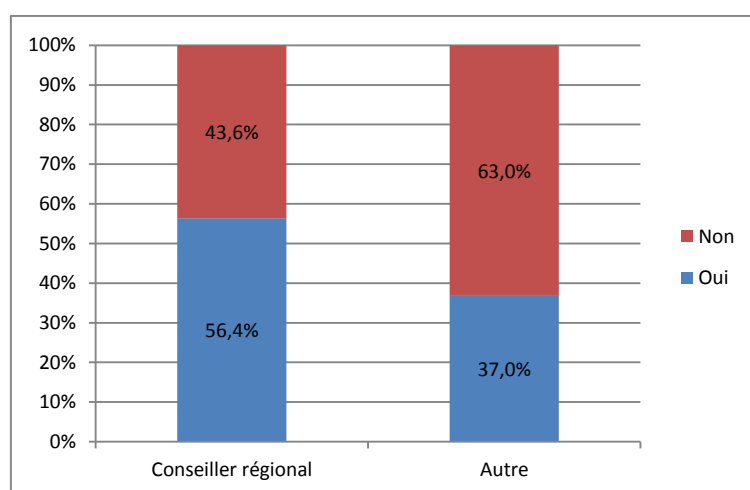
C'est le cas de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de l'allocation différentielle de fin de mandat (ADFM), dont respectivement 83,27 % et 89,95 % des répondants ignorent l'existence.

Par ailleurs, la mobilisation des dispositifs illustre une fois encore que les besoins sont différenciés selon le type de mandat. Ainsi, une comparaison de la mobilisation des crédits d'heures pour les conseillers municipaux et régionaux permet de rendre compte des spécificités du mandat de ces derniers, notamment en matière de déplacements.

Mobilisation des crédits d'heures par les conseillers municipaux

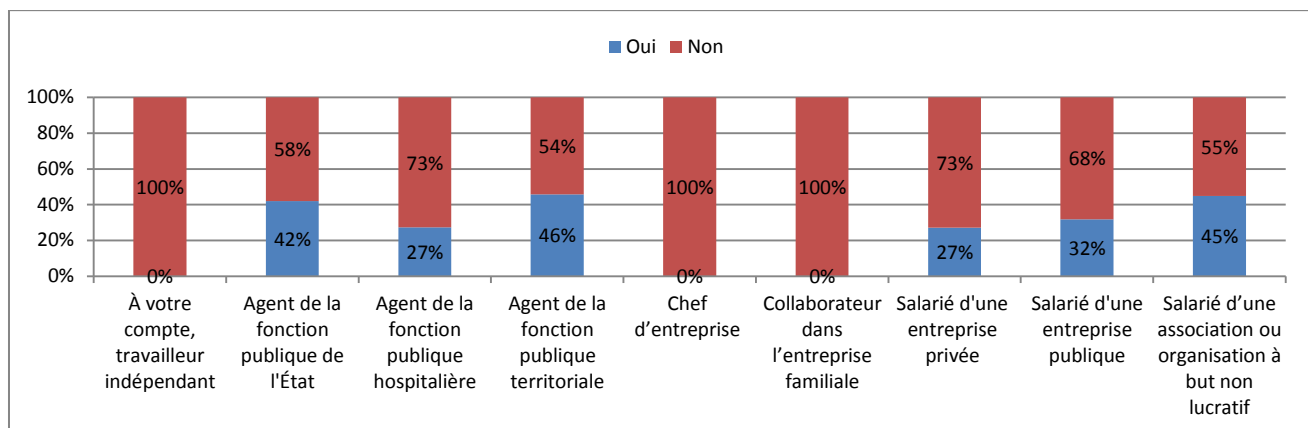


Mobilisation des crédits d'heures par les conseillers régionaux

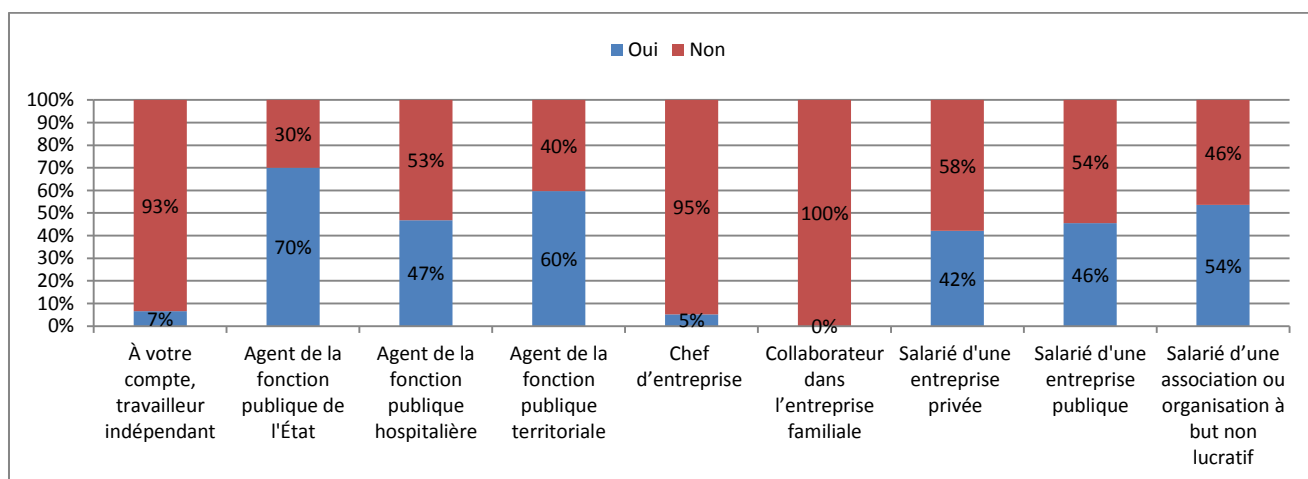


Toutefois, il est surtout important de mettre en lumière le fait qu'au-delà des différences de fonction, ce sont également des différences sociales qui se dessinent dans la possibilité ou non de mobiliser ces dispositifs de conciliation entre vie professionnelle et vie électorale.

Mobilisation du dispositif de crédits d'heures selon le statut professionnel



Mobilisation du dispositif d'autorisation d'absence selon le statut professionnel



Des inégalités manifestes se dessinent nettement, opposant notamment le secteur public au secteur privé.

Malgré ces nettes disparités, **73,2 %** des élus souhaitent accroître le volume et le champ des autorisations d'absence ou des crédits d'heures.

6. Le jugement porté par les répondants sur la formation aux fonctions d' élu local semble plus satisfaisant.

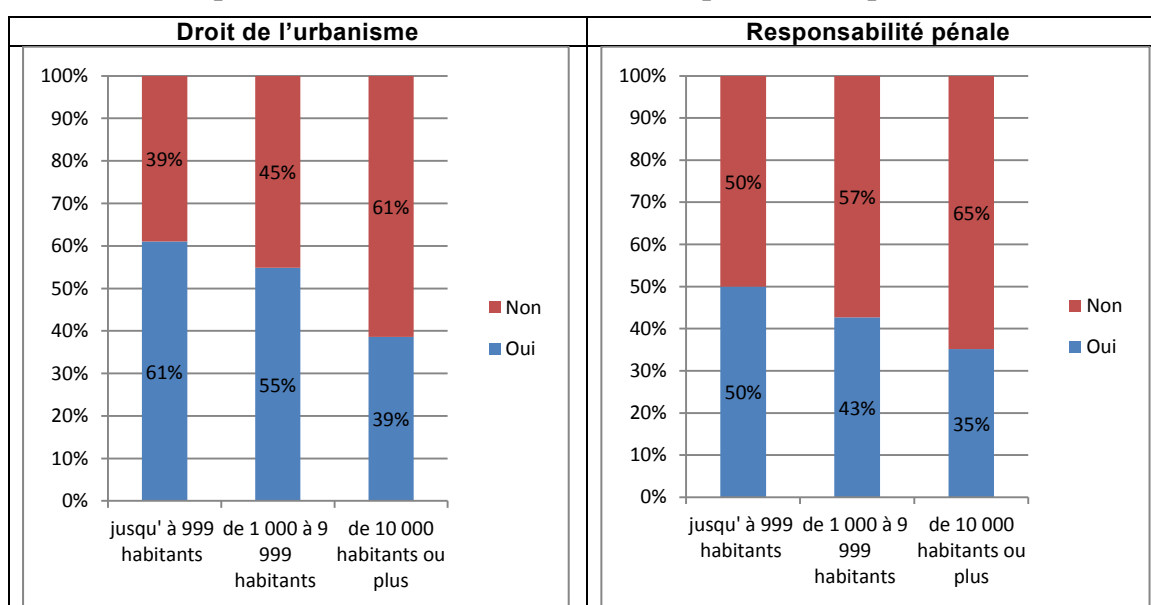
6.1. En effet, **54,64 %** d'entre eux ont indiqué avoir bénéficié de formations, dispensées pour l'essentiel par des associations d'élus locaux (56,34 % des répondants) ou par les services des collectivités (19,09 %).

6.2. Toutefois, **87,96 %** des répondants jugent nécessaire d'adapter ces formations, et **69,81 %** de les rendre diplômantes.

Les **cinq domaines** où elles devraient être renforcées sont : les finances et la comptabilité publiques (23,53 %), le droit de l'urbanisme (20,49 %), la responsabilité pénale (16,61 %), le droit des marchés publics (14,35 %) et le droit de la fonction publique (8,63 %).

Là encore, les attentes diffèrent en fonction des seuils, marquant certaines asymétries de situations.

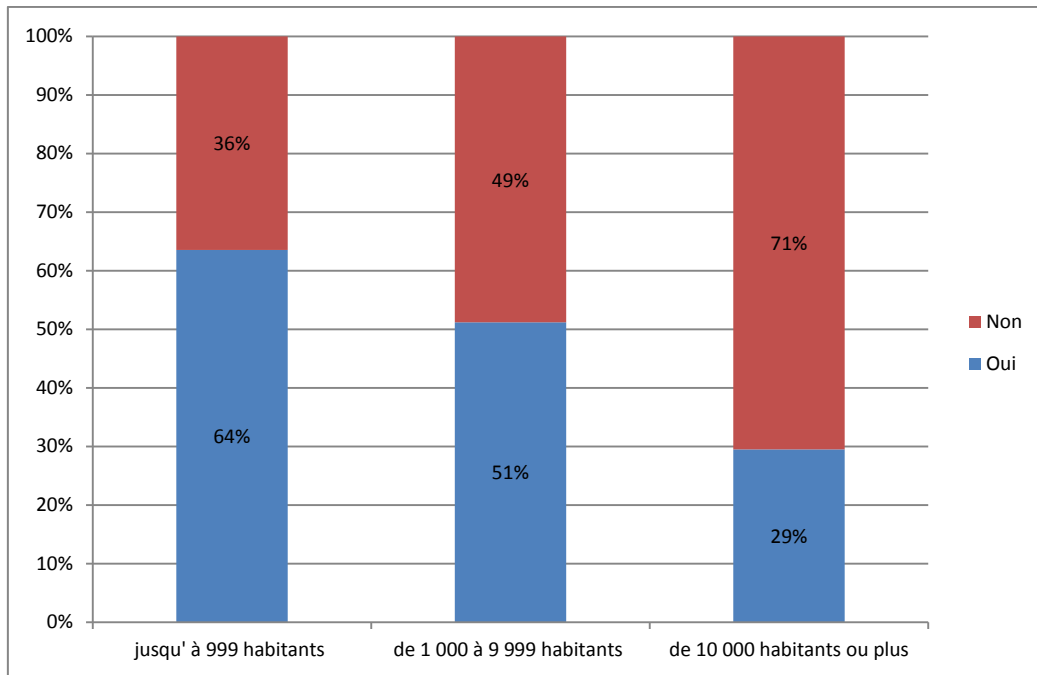
Attentes en termes de formation pour le droit à l'urbanisme et la responsabilité pénale



7. Au-delà de ces appréciations, souvent critiques, **les répondants ont fait part de propositions**. Ils ont classé, parmi les problématiques identifiées, les **cinq champs d'action prioritaires** suivants pour améliorer leur statut : la protection juridique et le statut pénal (19,07 %), la conciliation avec une activité professionnelle (18,61 %), le régime indemnitaire (16,41 %), la formation (15,62 %) et la protection sociale (8,49 %).

Des différences démographiques ressortent à nouveau sur ces thématiques. Par exemple, la question de la protection juridique et du statut pénal est identifiée comme étant prioritaire, particulièrement dans les zones les moins peuplées, ainsi que l'illustre le graphique suivant :

Attentes en termes de protection juridique et de statut pénal



**RÉSULTATS BRUTS DE LA CONSULTATION
« ÊTRE ÉLU LOCAL EN 2018 »**

	NOMBRE DE RÉPONDANTS	POURCENTAGE
RÉPONSES COMPLÈTES	7 279	41,55%
RÉPONSES INCOMPLÈTES	10 238	58,45%
TOTAL	17 517	100,00%

I. IDENTIFICATION

A Quels mandats détenez-vous actuellement ?

	Oui, en ce moment		Non, mais dans le passé		Non, jamais	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Député	10	0,06%	28	0,50%	3 691	10,85%
Sénateur/Sénatrice	23	0,14%	12	0,21%	3 601	10,59%
Conseiller municipal	2 376	14,85%	1 719	30,71%	983	2,89%
Conseiller municipal délégué	582	3,64%	632	11,29%	2 471	7,27%
Adjoint au maire	2 694	16,84%	1 394	24,90%	1 577	4,64%
Maire	4 181	26,13%	106	1,89%	1 790	5,26%
Conseiller communautaire	3 350	20,93%	651	11,63%	1 370	4,03%
Conseiller communautaire délégué	652	4,07%	233	4,16%	2 772	8,15%
Président ou vice-président d'un EPCI	1 369	8,56%	545	9,74%	2 543	7,48%
Conseiller départemental	412	2,57%	104	1,86%	3 186	9,37%
Président ou vice-président du conseil départemental	143	0,89%	55	0,98%	3 340	9,82%
Conseiller régional	170	1,06%	87	1,55%	3 294	9,69%
Président ou vice-président du conseil régional	37	0,23%	32	0,57%	3 391	9,97%
Conseiller territorial	3	0,02%	0	0,00%	0,00%	0,00%

Si vous êtes un élu communal, quelle est la taille de votre commune ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Jusqu' à 999 habitants	3 847	44,13%
de 1 000 à 1 999 habitants	1 281	14,70%
de 2 000 à 4 999 habitants	1 417	16,26%
de 5 000 à 9 999 habitants	840	9,64%
de 10 000 à 19 999 habitants	432	4,96%
de 20 000 à 99 999 habitants	676	7,75%
100 000 habitants ou plus	224	2,57%

Si vous êtes un élu intercommunal, exercez-vous votre mandat dans :

	Nombre de répondants	Pourcentage
Une communauté de communes	2 853	64,59%
Une communauté d'agglomération	1 128	25,54%
Une communauté urbaine	182	4,12%
Une métropole	254	5,75%

B Est-ce votre premier mandat ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	3 523	40,21%
Non	5 239	59,79%

Si non, précisez le nombre de mandats déjà exercés :

	Nombre de répondants	Pourcentage
1	817	15,89%
2	1 453	28,27%
3	1 099	21,38%
4	942	18,33%
5 ou plus	829	16,13%

C Depuis combien d'années êtes-vous élu ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Moins d'1 an	91	1,01%
De 1 à 3 ans	1 604	17,79%
De 4 à 6 ans	1 520	16,86%
De 7 à 9 ans	1 290	14,31%
De 10 à 13 ans	1 067	11,83%
De 14 à 17 ans	1 014	11,25%
De 17 à 20 ans	541	6,00%
Plus de 20 ans	1 889	20,95%

D Dans quelle région ou collectivité exercez-vous votre mandat ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Auvergne Rhône-Alpes	1 220	13,53%
Bourgogne-Franche-Comté	556	6,17%
Bretagne	881	9,77%
Centre Val-de-Loire	482	5,35%
Corse	36	0,40%
Grand Est	1 071	11,88%
Hauts-de-France	523	5,80%
Ile-de-France	793	8,80%
Normandie	403	4,47%
Nouvelle-Aquitaine	957	10,62%
Occitanie	1 370	15,20%
Pays-de-la-Loire	428	4,75%

	Nombre de répondants	Pourcentage
Provence-Alpes-Côte d'Azur	255	2,83%
Guadeloupe	12	0,13%
Guyane	1	0,01%
Martinique	9	0,10%
Mayotte	2	0,02%
La Réunion	10	0,11%
Nouvelle-Calédonie	2	0,02%
Polynésie française	0	0,00%
Saint-Barthélemy	2	0,02%
Saint-Pierre et Miquelon	1	0,01%
Wallis-et-Futuna	0	0,00%

E Dans quel département exercez-vous votre mandat ?

• *Auvergne Rhône-Alpes*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Ain	122	10,12%
Allier	58	4,81%
Ardèche	71	5,89%
Cantal	28	2,32%
Drôme	104	8,63%
Isère	192	15,93%
Loire	80	6,64%
Haute-Loire	76	6,31%
Puy-de-Dôme	101	8,38%
Rhône	120	9,96%
Savoie	140	11,62%
Haute-Savoie	91	7,55%
Métropole de Lyon	22	1,83%

• *Bourgogne-Franche-Comté*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Côte-d'Or	88	16,15%
Doubs	76	13,94%
Jura	84	15,41%
Nièvre	61	11,19%
Haute-Saône	55	10,09%
Saône-et-Loire	95	17,43%
Yonne	64	11,74%
Territoire de Belfort	22	4,04%

- *Bretagne*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Côtes-d'Armor	67	7,75%
Finistère	111	12,83%
Ille-et-Vilaine	600	69,36%
Morbihan	87	10,06%

- *Centre Val-de-Loire*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Cher	44	9,36%
Eure-et-Loir	79	16,81%
Indre	41	8,72%
Indre-et-Loire	122	25,96%
Loir-et-Cher	72	15,32%
Loiret	112	23,83% "

- *Corse¹*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Corse-du-Sud	10	27,78%
Haute-Corse	26	72,22%

- *Grand Est*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Ardennes	40	3,80%
Aube	52	4,94%
Marne	89	8,45%
Haute-Marne	77	7,31%
Meurthe-et-Moselle	108	10,26%
Meuse	104	9,88%
Moselle	119	11,30%
Bas-Rhin	249	23,65%
Haut-Rhin	143	13,58%
Vosges	72	6,84%

- *Hauts-de-France*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Aisne	70	13,65%
Nord	206	40,16%
Oise	89	17,35%
Pas-de-Calais	76	14,81%
Somme	72	14,04%

¹ La consultation a été lancée avant le 1^{er} janvier 2018, alors que les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse existaient encore.

• *Ile-de-France*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Paris	41	5,34%
Seine-et-Marne	167	21,74%
Yvelines	192	25,00%
Essonne	78	10,16%
Hauts-de-Seine	77	10,03%
Seine-Saint-Denis	49	6,38%
Val-de-Marne	81	10,55%
Val-d'Oise	83	10,81%

• *Normandie*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Calvados	81	20,56%
Eure	86	21,83%
Manche	83	21,07%
Orne	47	11,93%
Seine-Maritime	97	24,62%

• *Nouvelle-Aquitaine*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Charente	57	6,08%
Charente-Maritime	83	8,86%
Corrèze	118	12,59%
Creuse	28	2,99%
Dordogne	72	7,68%
Gironde	224	23,91%
Landes	36	3,84%
Lot-et-Garonne	45	4,80%
Pyrénées-Atlantiques	108	11,53%
Deux-Sèvres	73	7,79%
Vienne	50	5,34%
Haute-Vienne	43	4,59%

• *Occitanie*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Ariège	49	3,67%
Aude	57	4,27%
Aveyron	44	3,30%
Gard	270	20,22%
Haute-Garonne	231	17,30%
Gers	37	2,77%
Hérault	70	5,24%
Lot	350	26,22%

	Nombre de répondants	Pourcentage
Lozère	18	1,35%
Hautes-Pyrénées	69	5,17%
Pyrénées-Orientales	35	2,62%
Tarn	80	5,99%
Tarn-et-Garonne	25	1,87%

- *Pays-de-la-Loire*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Loire-Atlantique	148	35,32%
Maine-et-Loire	92	21,96%
Mayenne	48	11,46%
Sarthe	81	19,33%
Vendée	50	11,93%

- *Provence-Alpes-Côte d'Azur*

	Nombre de répondants	Pourcentage
Alpes-de-Haute-Provence	36	14,40%
Hautes-Alpes	40	16,00%
Alpes-Maritimes	40	16,00%
Bouches-du-Rhône	61	24,40%
Var	46	18,40%
Vaucluse	27	10,80%

F Quel est votre plus haut diplôme ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Sans diplôme	83	0,94%
Certificat d'études primaires	197	2,22%
Ancien brevet, BEPC	453	5,11%
CAP/BEP	1377	15,52%
BAC	1461	16,47%
BAC+2	1786	20,13%
BAC+3/+4	1858	20,94%
DAE/DASS/Master	1346	15,17%
Doctorat	311	3,51%

G Vous êtes :

	Nombre de répondants	Pourcentage
Une femme	3116	34,76%
Un homme	5848	65,24%

H Vous êtes né en :

	Nombre de répondants	Pourcentage
1930	1	0,01%
1931	1	0,01%
1932	3	0,03%
1933	1	0,01%
1934	3	0,03%
1935	2	0,02%
1936	4	0,04%
1937	11	0,12%
1938	13	0,14%
1939	17	0,19%
1940	35	0,39%
1941	52	0,58%
1942	45	0,50%
1943	74	0,82%
1944	106	1,18%
1945	130	1,44%
1946	220	2,44%
1947	260	2,89%
1948	328	3,64%
1949	332	3,68%
1950	324	3,60%
1951	370	4,11%
1952	350	3,88%
1953	344	3,82%
1954	330	3,66%
1955	328	3,64%
1956	300	3,33%
1957	299	3,32%
1958	280	3,11%
1959	277	3,07%
1960	313	3,47%
1961	278	3,09%
1962	283	3,14%
1963	219	2,43%
1964	233	2,59%
1965	228	2,53%
1966	208	2,31%
1967	215	2,39%
1968	216	2,40%
1969	212	2,35%
1970	203	2,25%
1971	158	1,75%
1972	182	2,02%
1973	171	1,90%

	Nombre de répondants	Pourcentage
1974	152	1,69%
1975	150	1,66%
1976	98	1,09%
1977	103	1,14%
1978	74	0,82%
1979	73	0,81%
1980	72	0,80%
1981	62	0,69%
1982	51	0,57%
1983	45	0,50%
1984	38	0,42%
1985	33	0,37%
1986	11	0,12%
1987	16	0,18%
1988	16	0,18%
1989	10	0,11%
1990	13	0,14%
1991	13	0,14%
1992	4	0,04%
1993	6	0,07%
1994	6	0,07%
1995	5	0,06%
1996	1	0,01%

I Mis à part votre conjoint, le cas échéant, disposez-vous d'une aide pour gérer les tâches domestiques et/ou familiales ?

Membre de la famille ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	902	10,60%
Non	7 607	89,40%

Assistant maternel/au pair ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	112	1,45%
Non	7 625	98,55%

Aide à domicile ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	1 124	13,40%
Non	7 261	86,60%

II. LA NOUVELLE DONNE DES MANDATS LOCAUX

A Quel type d'impact les réformes suivantes ont-elles eu sur les conditions d'exercice de votre mandat ?

	Tout à fait positif		Plutôt positif		Ni positif, ni négatif		Plutôt négatif		Négatif		Nese prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
La réforme des services déconcentré de l'État	118	1,42%	1 133	13,64%	2 961	35,64%	2 189	26,35%	755	9,09%	1 152	13,87%
La réforme de la carte des régions	125	1,50%	827	9,89%	3 534	42,27%	1 913	22,88%	1 127	13,48%	834	9,98%
La réforme de la carte des intercommunalités	222	2,65%	1 667	19,93%	2 157	25,79%	2 212	26,44%	1 599	19,12%	508	6,07%
La réforme des compétences des collectivités territoriales	133	1,59%	1 495	17,91%	2 060	24,68%	2 744	32,87%	1 396	16,72%	521	6,24%

B Quel jugement portez-vous sur l'incidence de la loi sur le non-cumul des mandats ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Un jugement tout à fait positif	3 125	36,81 %
Un jugement plutôt positif	3 153	37,14 %
Un jugement plutôt négatif	1 290	15,19 %
Un jugement tout à fait négatif	545	6,42 %
Ne se prononce pas	377	4,44 %

C Selon vous, dans les relations entre élus locaux et citoyens, cette réforme se traduit par davantage de :

	Tout à fait d'accord		Plutôt d'accord		Ni d'accord, ni en désaccord		Pas d'accord		Pas du tout d'accord		Nese prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proximité	1 150	13,75%	2 232	26,69%	1 876	22,43%	1 711	20,46%	1 051	12,57%	343	4,10%
Lisibilité	1 284	15,44%	2 736	32,91%	1 674	20,13%	1 445	17,38%	818	9,84%	357	4,29%
Disponibilité	1 512	18,17%	2 678	32,18%	1 685	20,25%	1 345	16,16%	746	8,97%	355	4,27%

D Avez-vous déjà exercé ou exercez-vous un mandat parlementaire ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, dans le passé	30	0,36 %
Oui, actuellement	29	0,34 %
Non, jamais	8 387	99,30 %

E Avez-vous renoncé à un mandat parlementaire pour un mandat exécutif local dans le cadre de la loi sur le non-cumul des mandats ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	50	0,60%
Non	8 253	99,40%

F Êtes-vous favorable à la diminution du nombre d'élus locaux ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, tout à fait	1 451	17,07%
Oui, plutôt	1 834	21,58%
Non, plutôt pas	1 826	21,49%
Non, pas du tout	2 805	33,01%
Ne se prononce pas	582	6,85%

III. L'ACCÈS AUX MANDATS LOCAUX

A On parle parfois de « crise des vocations » pour l'exercice des mandats locaux. Évaluez les causes de cette situation :

	Très important		Important		Neutre		Pas important		Pas du tout important		Ne se prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Indemnités trop faibles	1 248	15,33%	3 187	39,13%	2 183	26,81%	1 065	13,08%	298	3,66%	163	2,00%
Protection sociale et régime de retraite non satisfaisants	1 221	15,06%	2 917	35,98%	2 469	30,46%	894	11,03%	307	3,79%	299	3,69%
Risque juridique et pénal trop fort	2 809	34,45%	3 737	45,84%	1 110	13,62%	317	3,88%	80	0,98%	100	1,23%
Formation professionnelle et reconversion peu adaptées	1 351	16,66%	3 562	43,92%	2 248	27,72%	476	5,87%	119	1,47%	355	4,38%
Conciliation trop difficile avec la vie professionnelle	3 530	43,32%	3 530	43,32%	703	8,63%	150	1,84%	44	0,54%	192	2,36%
Conciliation trop difficile avec la vie personnelle	2 108	25,88%	4 257	52,27%	1 355	16,64%	283	3,47%	66	0,81%	76	0,93%
Manque de reconnaissance	1 783	21,92%	3 081	37,87%	2 156	26,50%	841	10,34%	196	2,41%	79	0,97%
Lourdeur des responsabilités	2 725	33,42%	3 796	46,56%	1 149	14,09%	355	4,35%	75	0,92%	53	0,65%
Degré d'exigence des citoyens	3 282	40,25%	3 643	44,67%	901	11,05%	227	2,78%	57	0,70%	45	0,55%

B Si vous êtes maire, avez-vous constaté des difficultés pour constituer votre liste de candidats ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, tout à fait	965	17,44%
Oui, plutôt	1 421	25,68%
Non, plutôt pas	999	18,05%
Non, pas du tout	756	13,66%
Ne se prononce pas	1 393	25,17%

C Selon votre expérience, quels profils sont les plus difficiles ou les plus faciles à faire venir sur les listes de candidats ?

	Très difficile		Assez difficile		Ni difficile, ni facile		Assez facile		Très facile		Nese prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 35 ans	3 010	39,95%	3 209	42,59%	763	10,13%	295	3,92%	29	0,38%	228	3,03%
Retraités	149	1,99%	821	10,98%	2 083	27,86%	3 347	44,77%	867	11,6%	209	2,80%
Hommes	37	0,49%	491	6,57%	2 602	34,81%	3 337	44,64%	756	10,11%	252	3,37%
Femmes	898	11,91%	3 640	48,26%	1 866	24,74%	818	10,85%	81	1,07%	239	3,17%
Agents du secteur public	248	3,32%	1 083	14,49%	2 837	37,96%	1 916	25,64%	514	6,88%	876	11,72%
Salariés du secteur privé	1 008	13,41%	3 254	43,31%	2 194	29,20%	590	7,85%	50	0,67%	418	5,56%
Personnes issues de la diversité	365	4,86%	1 808	24,07%	3 370	44,87%	600	7,99%	73	0,97%	1 294	17,23%

D Lorsque vous avez été élu pour la première fois, exercez-vous une activité professionnelle ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	6 571	80,91%
Non, j'étais en recherche d'emploi mais j'avais déjà travaillé	126	1,55%
Non, j'étais en retraite ou en préretraite	1 017	12,52%
Non, j'étais à la recherche d'un premier emploi	125	1,54%
Non, j'étais étudiant	72	0,89%
Non, j'étais homme/femme au foyer	132	1,63%
Non, j'étais dans une autre situation (sans profession...)	78	0,96%

Si vous exercez une activité professionnelle, vous étiez :

	Nombre de répondants	Pourcentage
Agriculteur, viticulteur, forestier, horticulteur, pisciculteur, pêcheur, éleveur à son compte	446	6,88%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise ou gérant	481	7,43%
Profession libérale	327	5,05%
Cadre de la fonction publique, professeur (secondaire/supérieur), profession scientifique, intellectuelle ou artistique	1 280	19,76%
Cadre d'entreprise	1 261	19,47%
Profession intermédiaire de l'enseignement (professeur des écoles, de collègue, formateur...), de la santé (infirmier(ère), assistant(e) social(e)...), de la fonction publique (personnel de catégorie B, sous-officier)	714	11,02%
Profession intermédiaire administrative ou commerciale d'entreprise (chargé(e) de clientèle bancaire, technicien(ne) commercial(e)...)	237	3,66%
Technicien, contremaître, agent de maîtrise, agent d'encadrement d'équipe, chef de chantier ...	688	10,62%

	Nombre de répondants	Pourcentage
Employé de la fonction publique (personnel de catégorie C et D, aide-soignant(e), pompier, gendarme...), employé du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux particuliers, (vendeur(se), caissier(ère), serveur(se), assistant(e) maternel(le), coiffeur(se) ...)	433	6,68%
Employé administratif d'entreprise (secrétaire, standardiste, opérateur, assistant commercial...)	268	4,14%
Employé du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux particuliers, (vendeur(se), caissier(ère), serveur(se), assistant(e) maternel(le), coiffeur(se) ...)	158	2,44%
Ouvrier dans les secteurs industriel, agricole, du bâtiment, des transports, de l'énergie, de l'artisanat, du spectacle et des loisirs (chauffeur, livreur, mécanicien, maçon, plombier, boucher, boulanger, apprenti, agent de propreté, jardinier ...)	185	2,86%

Plus spécifiquement, vous étiez :

	Nombre de répondants	Pourcentage
À votre compte, travailleur indépendant	728	11,33%
Chef d'entreprise	532	8,28%
Collaborateur dans l'entreprise familiale	99	1,54%
Agent de la fonction publique de l'État	1180	18,36%
Agent de la fonction publique territoriale	630	9,80%
Agent de la fonction publique hospitalière	222	3,45%
Salarié d'une entreprise publique	430	6,69%
Salarié d'une entreprise privée	2 308	35,91%
Salarié d'une association ou organisation à but non lucratif	299	4,65%

E Si vous étiez salarié ou fonctionnaire, avez-vous bénéficié d'un congé électif ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	462	8,82%
Non	4 779	91,18%

Si oui, quel jugement portez-vous sur ce dispositif ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Un jugement tout à fait positif	182	40,09%
Un jugement plutôt positif	201	44,27%
Un jugement plutôt négatif	43	9,47%
Un jugement tout à fait négatif	16	3,52%
Ne se prononce pas	12	2,64%

F Selon vous, le dispositif du congé électif devrait être :

	Tout à fait d'accord		D'accord		Ni d'accord ni en désaccord		Pas d'accord		Pas du tout d'accord		Ne se prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Étendu dans son champ	2 504	31,78%	2 800	35,54%	1 194	15,15%	289	3,67%	116	1,47%	976	12,39%
Étendu dans sa durée	2 354	30,19%	2 667	34,21%	1 301	16,69%	350	4,49%	127	1,63%	998	12,80%

IV. LE RÉGIME INDEMNITAIRE ET SOCIAL

A. Bénéficiez-vous d'une indemnité de fonction pour l'exercice de votre mandat :

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	6 789	85,90%
Non	1 114	14,10%

Si oui, jugez-vous ce régime indemnitaire :

Suffisant ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 369	35,16%
Non	3 859	57,27%
Ne se prononce pas	510	7,57%

Lisible ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 842	48,75%
Non	2 119	36,35%
Ne se prononce pas	869	14,91%

B. Si vous exercez un autre mandat, bénéficiez-vous d'une autre indemnité :

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 298	35,03%
Non	4 263	64,97%

Si oui, le cumul d'indemnités vous paraît-il suffisant ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	983	43,34%
Non	1 035	45,63%
Ne se prononce pas	250	11,02%

C. Pourriez-vous donner votre opinion sur les affirmations suivantes relatives à l'indemnisation des élus :

	Tout à fait d'accord		D'accord		Ni d'accord ni en désaccord		Pas d'accord		Pas du tout d'accord		Ne se prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Tous les élus locaux devraient bénéficier d'une indemnité de fonction pour l'exercice de leur mandat	2 395	30,01%	2 102	26,33%	1 127	14,12%	1 689	21,16%	506	6,34%	163	2,04%
Il faudrait subordonner la perception d'une indemnité à l'exercice du mandat à temps plein	1 622	20,72%	1 779	22,72%	1 217	15,54%	1 835	23,44%	1 073	13,70%	304	3,88%

D. Bénéficiez-vous de remboursements de frais dans l'exercice de votre mandat :

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	1 032	12,92%
Non	6 954	87,08%

En cas de réponse oui, leur montant vous paraît-il suffisant ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	638	62,73%
Non	243	23,89%
Ne se prononce pas	136	13,37%

E. Bénéficiez-vous d'une indemnité ou d'un revenu supplémentaire dans le cadre d'une autre fonction locale (SEM, SPL, syndicat mixte, centre de gestion,...) ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	671	8,49%
Non	7 231	91,51%

F. Connaissez-vous vos droits à la retraite acquis en votre qualité d' élu local ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 600	32,70%
Non	5 351	67,30%

G. Selon vous, le régime de retraite des élus locaux est-il suffisamment :

Lisible ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	1 000	12,55%
Non	4 339	54,46%
Ne se prononce pas	2 628	32,99%

Protecteur ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	585	7,54%
Non	3 380	43,55%
Ne se prononce pas	3 796	48,91%

H. Selon vous, quel régime de retraite pose le plus de difficultés ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Le régime général de base de la Sécurité sociale	887	11,22%
Le régime complémentaire de l'IRCANTEC	800	10,12%
Le régime par rente, type FONPEL/CAREL	480	6,07%
Aucun régime	402	5,08%
Ne se prononce pas	5 340	67,52%

I. Quel jugement portez-vous sur l'affiliation des élus locaux au régime général de la Sécurité sociale effectuée en 2013 ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Un jugement tout à fait positif	1 295	16,34%
Un jugement plutôt positif	2 024	25,54%
Un jugement plutôt négatif	585	7,38%
Un jugement tout à fait négatif	415	5,24%
Ne se prononce pas	3 607	45,51%

J. Cette réforme a-t-elle engendré un coût supplémentaire pour votre collectivité ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 051	26,10%
Non	1 293	16,45%
Ne se prononce pas	4 514	57,44%

K. Jugez-vous utile de rendre obligatoire l'adhésion des élus locaux à un régime de retraite par rente ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, tout à fait	1 032	13,00%
Oui, plutôt	1 783	22,47%
Non, plutôt pas	1 218	15,35%
Non, pas du tout	1 064	13,41%
Ne se prononce pas	2 839	35,77%

V. L'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

A. Exercez-vous une activité professionnelle en parallèle à votre mandat ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	3 873	50,53%
Non, je suis en recherche d'emploi mais j'ai déjà travaillé	224	2,92%
Non, je suis en retraite ou en préretraite	2 872	37,47%
Non, je suis à la recherche d'un premier emploi	197	2,57%
Non, je suis étudiant	9	0,12%
Non, je suis un homme/femme au foyer	131	1,71%
Non, je suis dans une autre situation (sans profession...)	359	4,68%

Si vous exercez une activité professionnelle, vous êtes :

	Nb	%
Agriculteur, viticulteur, forestier, horticulteur, pisciculteur, pêcheur, éleveur à son compte	326	8,53%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise ou gérant	314	8,22%
Profession libérale	258	6,75%
Cadre de la fonction publique, professeur (secondaire/supérieur), profession scientifique, intellectuelle ou artistique	771	20,18%
Cadre d'entreprise	654	17,12%
Profession intermédiaire de l'enseignement (professeur des écoles et de collègue, formateur...), de la santé (infirmier(ère), assistant(e) social(e)...), de la fonction publique (personnel de catégorie B, sous-officier)	408	10,68%
Profession intermédiaire administrative ou commerciale d'entreprise (chargé(e) de clientèle bancaire, technicien(ne) commercial(e)...)	129	3,38%
Technicien, contremaître, agent de maîtrise, agent d'encadrement d'équipe, chef de chantier...	309	8,09%
Employé de la fonction publique (personnel de catégorie C et D, aide-soignant(e), pompier, gendarme...)	282	7,38%
Employé administratif d'entreprise (secrétaire, standardiste, opérateur, assistant commercial...)	168	4,40%
Employé du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux particuliers, (vendeur(se), caissier(ère), serveur(se), assistant(e) maternel(le, coiffeur(se)...))	95	2,49%
Ouvrier dans les secteurs industriel, agricole, du bâtiment, des transports, de l'énergie, de l'artisanat, du spectacle et des loisirs (chauffeur, livreur, mécanicien, maçon, plombier, boucher, boulanger, apprenti, agent de propreté, jardinier...)	106	2,77%

Plus spécifiquement, vous êtes :

	Nb	%
À votre compte, travailleur indépendant	547	14,43%
Chef d'entreprise	362	9,55%
Collaborateur dans l'entreprise familiale	67	1,77%
Agent de la fonction publique de l'État	569	15,01%
Agent de la fonction publique territoriale	513	13,53%
Agent de la fonction publique hospitalière	152	4,01%
Salarié d'une entreprise publique	202	5,33%
Salarié d'une entreprise privée	1 186	31,28%
Salarié d'une association ou organisation à but non lucratif	194	5,12%

B. Votre activité élective vous empêche-t-elle d'exercer une activité professionnelle ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	1 190	16,51%
Non	6 017	83,49%

C. Pouvez-vous estimer le temps hebdomadaire que vous consacrez à votre/vos mandats ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Plus de 35 heures	2 036	26,53%
Entre 25 et 35 heures	1 654	21,55%
Entre 15 et 25 heures	1 745	22,74%
Entre 5 et 15 heures	1 606	20,93%
Moins de 5 heures	634	8,26%

D. Avez-vous déjà eu recours aux dispositifs suivants destinés à mieux concilier votre vie professionnelle avec votre mandat ?

Les autorisations d'absence ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 304	31,74%
Non	4 955	68,26%

Les crédits heures ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	1 293	18,14%
Non	5 836	81,86%

La suspension de votre contrat de travail ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	307	4,35%
Non	6 750	95,65%

E. Selon vous, il faudrait :

	Tout à fait d'accord		D'accord		Ni d'accord ni en désaccord		Pas d'accord		Pas du tout d'accord		Ne se prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Accroître le volume des autorisations d'absence ou des crédits heures	1 936	26,01%	2 568	34,50%	1 213	16,30%	321	4,31%	118	1,59%	1 287	17,29%
Accroître le champ des autorisations d'absence ou des crédits heures	1 836	24,84%	2 617	35,41%	1 204	16,29%	312	4,22%	118	1,60%	1 304	17,64%
Étendre le bénéfice du droit à la suspension du contrat de travail	1 453	19,66%	2 084	28,19%	1 656	22,40%	388	5,25%	154	2,08%	1 657	22,42%

F. Vos indemnités électives constituent-elles votre unique source de revenu ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	547	7,35%
Non	6 893	92,65%

G. La protection contre le licenciement des salariés titulaires d'un mandat local mériterait-elle d'être clarifiée ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, tout à fait	3 575	46,97%
Oui, plutôt	2 043	26,84%
Non, plutôt pas	301	3,95%
Non, pas du tout	204	2,68%
Ne se prononce pas	1 488	19,55%

H. Avez-vous déjà eu recours à des dispositifs de formation aux fonctions d'élu local ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	4 029	54,64%
Non	3 345	45,36%

En cas de réponse oui, quel organisme vous a dispensé cette formation ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Les services de votre collectivité territoriale	763	19,10%
Les services déconcentrés de l'État	265	6,63%
Une association d'élus locaux	2 249	56,30%
Un prestataire privé	548	13,72%
Autre	170	4,26%

I. Avez-vous déjà bénéficié des dispositifs suivants ?

Un congé pour le suivi d'une formation ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	251	3,37%
Non	7 190	96,63%

La prise en compte par votre collectivité des frais afférents à une formation ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 320	30,93%
Non	5 181	69,07%

La compensation par votre collectivité des pertes de revenus subies dans le cadre d'une formation ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	47	0,64%
Non	7 344	99,36%

J. Selon vous, il faudrait :

	Oui		Non	
	Nb	%	Nb	%
Accroître la durée du congé pour le suivi d'une formation aux fonctions d' élu local	5 007	70,50%	2 095	29,50%
Mieux rembourser les frais ou pertes de revenus afférents à une formation d' élu local	5 638	78,62%	1 533	21,38%
Mieux adapter les formations aux fonctions d' élu local	6 381	87,97%	873	12,03%

K. Dans quels domaines serait-il nécessaire de renforcer prioritairement les formations ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Le droit de l'urbanisme	4 287	20,48%
Le droit des marchés publics	3 005	14,36%
Le droit de la fonction publique	1 806	8,63%
Le droit de l'environnement	1 362	6,51%
Les finances et la comptabilité publiques	4 926	23,54%
La déontologie	1 556	7,44%
La responsabilité pénale	3 476	16,61%
Autre	510	2,44%

L. Avez-vous déjà eu connaissance des informations figurant dans la Charte des droits et des devoirs des élus locaux établie en 2015 ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	2 623	34,75%
Non	4 925	65,25%

En cas de réponse oui, ces informations vous paraissent-elles suffisantes ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	1 581	61,26%
Non	293	11,35%
Ne se prononce pas	707	27,39%

M. Jugez-vous nécessaire de renforcer la connaissance par les élus locaux de la législation sur la transparence de la vie publique ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, tout à fait	3 539	46,62%
Oui, plutôt	3 060	40,31%
Non, plutôt pas	420	5,53%
Non, pas du tout	105	1,38%
Ne se prononce pas	467	6,15%

N. Faut-il réviser le régime de responsabilité pénale des élus locaux ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, tout à fait	2 874	37,83%
Oui, plutôt	2 845	37,44%
Non, plutôt pas	467	6,15%
Non, pas du tout	82	1,08%
Ne se prononce pas	1 330	17,50%

Si oui, faut-il adapter la répression des délits non intentionnels aux spécificités de l'exercice du mandat ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	4 448	78,89%
Non	274	4,86%
Ne se prononce pas	916	16,25%

VI. LE PARCOURS ET LA RECONVERSION

A. Avez-vous eu connaissance de l'allocation différentielle de fin de mandat ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	733	10,05%
Non	6 558	89,95%

B. Selon vous, il faudrait :

	Tout à fait d'accord		D'accord		Ni d'accord ni en désaccord		Pas d'accord		Pas du tout d'accord		Ne se prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Étendre les bénéficiaires de l'allocation différentielle de fin de mandat	1 223	17,19%	1 325	18,62%	1 128	15,85%	233	3,27 %	137	1,93%	3 069	43,13%
Augmenter le montant de l'allocation différentielle de fin de mandat	1 076	15,23%	1 114	15,77%	1 310	18,54%	264	3,74%	164	2,32%	3 136	44,39%
Étendre la durée de ce dispositif	1 068	15,14%	1 164	16,50%	1 248	17,69%	293	4,15%	163	2,31%	3 119	44,21%

C. Avez-vous déjà eu recours aux dispositifs prévus pour préparer votre reconversion professionnelle ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	31	0,43%
Non	7 141	99,57%

Si oui, à quels dispositifs avez-vous eu recours ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Des formations autres que celles liées à l'exercice du mandat	11	37,93%
Un bilan de compétences	9	31,03%
Autre	9	31,03%

D. Selon vous, il faudrait :

	Tout à fait d'accord		D'accord		Ni d'accord ni en désaccord		Pas d'accord		Pas du tout d'accord		Ne se prononce pas	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Étendre les bénéficiaires des dispositifs de formation prévus pour préparer la reconversion professionnelle	1 258	17,74%	2 032	28,65%	1 167	16,46%	196	2,76%	97	1,37%	2 342	33,02%
Accroître le volume horaire de ces dispositifs de formation	1 181	16,86%	1 923	27,45%	1 256	17,93%	194	2,77%	94	1,34%	2 358	33,66%

E. Estimez-vous que les formations suivies par les élus locaux devraient être qualifiantes (obtention d'un diplôme) ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui, tout à fait	2 373	32,38%
Oui, plutôt	2 743	37,43%
Non, plutôt pas	949	12,95%
Non, pas du tout	538	7,34%
Ne se prononce pas	726	9,91%

F. Avez-vous eu connaissance de la possibilité de faire valoir vos fonctions électives dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), ouverte en 2017 ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	1 216	16,73%
Non	6 053	83,27%

Si oui, envisagez-vous d'y recourir ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Oui	259	21,40%
Non	697	57,60%
Ne se prononce pas	254	20,99%

VII. VOS PRIORITÉS ET VOTRE AVENIR POLITIQUE

A. Selon vous, quels devraient être les champs d'action prioritaires pour améliorer le statut des élus locaux ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Protection sociale	1 745	8,48%
Régime indemnitaire	3 375	16,41%
Protection juridique et statut pénal	3 923	19,07%
Prévention des conflits d'intérêt	1 664	8,09%
Formation des élus	3 213	15,62%
Conciliation avec une activité professionnelle	3 828	18,61%
Conciliation avec la vie personnelle	1 702	8,27%
Reconversion professionnelle	1 013	4,92%
Autre	106	0,52%

B. Pour l'instant, que prévoyez-vous de faire à la fin du présent mandat ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Je souhaite continuer au poste que j'occupe actuellement	2 774	38,84%
Je souhaite poursuivre ma carrière politique locale à un poste plus élevé	973	13,62%
Je souhaite poursuivre ma carrière politique à un poste au niveau national	179	2,51%
Je souhaite quitter la politique	3 216	45,03%

C. Si vous souhaitez arrêter la politique, quel est le principal motif de cette décision ?

	Nombre de répondants	Pourcentage
Je veux me concentrer sur ma profession	262	6,14%
Je souhaite travailler pour une organisation d'utilité publique	108	2,54%
J'ai rempli mon devoir civique	941	22,07%
Le travail politique prend trop de temps au détriment de ma famille ou de mon travail	1 154	27,10%
Je manque d'influence	122	2,87%
Je suis déçu	624	14,67%
Je suis trop vieux	940	22,10%
Je vais déménager de la collectivité où je suis élu	107	2,52%